

The image features a stylized map of France in a light purple color, overlaid on a darker purple background. In the center of the map is a large, semi-transparent logo consisting of the letters 'F' and 'E' intertwined within a circular border. The text 'LES ETUDES EN FRANCE' is written in white, bold, uppercase letters across the center of the logo.

**LES ETUDES
EN
FRANCE**

L'enseignement supérieur français

Généralités p. 124

Les filières et les établissements d'enseignement supérieur

Les filières courtes p. 127

Les filières longues p. 127

Les formations supérieures courtes professionnalisées

Pratique : l'ONISEP p. 131

Schéma des études à l'université p. 132

Les études à l'université

Les filières généralistes p. 133

Le système LMD p. 134

• La Licence p. 134

• Comment choisir sa Licence ? p. 134

• Comment choisir son Master ? p. 137

Le troisième cycle à finalité de recherche p. 139

• Le doctorat p. 139

Les filières professionnalisantes p. 139

• La licence professionnelle p. 140

• Les MIAGE, MSG et MST p. 142

• Les IUP p. 142

• Les IUFM p. 142

Le troisième cycle à finalité professionnelle p. 143

• Le magistère p. 143

• Le DRT p. 143

• Les formations d'ingénieur à l'université p. 143

• Le DESS p. 143

Les études de santé p. 146

Les études en grandes écoles

Les classes préparatoires.....	p. 150
• Les classes préparatoires littéraires.....	p. 150
• Les classes préparatoires scientifiques.....	p. 150
• Les classes préparatoires BCPST et "Véto".....	p. 151
• Les classes préparatoires économiques et commerciales.....	p. 151
Les écoles normales supérieures.....	p. 152
Les écoles d'ingénieurs.....	p. 153
Les écoles de commerce et de gestion.....	p. 156
Les autres grandes écoles.....	p. 157
Les grands établissements.....	p. 160

Les études dans les filières professionnelles

Action sociale.....	p. 161
Aéronautique.....	p. 161
Agriculture, agro-alimentaire.....	p. 161
Les métiers paramédicaux.....	p. 161
Architecture.....	p. 162
Les études artistiques.....	p. 162
Arts plastiques.....	p. 162
Les métiers du patrimoine.....	p. 164
Les arts de la scène.....	p. 165
La musique et l'art lyrique.....	p. 166
La danse.....	p. 166
Les filières audiovisuelles.....	p. 167
Image et son.....	p. 167
Journalisme.....	p. 168
Interprétariat-translation.....	p. 169
Les autres filières.....	p. 169

Bien gérer ses études

Le projet d'études.....	p. 170
S'adapter en cours d'études.....	p. 170
Passerelles et réorientations.....	p. 171

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS : GENERALITES

Aperçu historique

Une tradition ancienne

À la suite de la Révolution de 1789, pendant laquelle furent créés de grands établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche comme le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) en 1794, et le Muséum d'histoire naturelle, de nombreuses écoles ont vu le jour (Polytechnique, Centrale, École normale supérieure en 1794) pour répondre aux besoins de la société industrielle naissante.

L'enseignement supérieur au cours du XIXe siècle s'est alors développé dans 3 directions :

- Les facultés (création, par décret impérial, de l'université de France en 1808). Napoléon Ier appela université l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français ; lycées, les établissements du second degré et facultés ceux qui assuraient la formation des enseignants, des juristes et des médecins. Tous ces établissements dépendaient d'un grand maître et d'un ministère situés à Paris.
- Les écoles spéciales ou grandes écoles, constituant à la fois des établissements d'enseignement et de recherche, caractérisées par leur mode d'admission sur concours (École normale supérieure, École polytechnique, École des sciences politiques créée en 1871...)
- Les grands établissements scientifiques (Collège de France, École pratique des Hautes études, Muséum d'histoire naturelle...) qui ne s'adressaient pas à un public spécifique mais qui constituaient les laboratoires de recherche les plus vivants.

Le système actuel

Ce système s'imposa jusqu'en 1968. À l'issue des mouvements étudiants de mai 68, l'enseignement supérieur français fut profondément réorganisé, à l'exclusion des grandes écoles, par la loi du 12 novembre 1968. Les facultés furent supprimées et remplacées par les universités

pour créer la liaison entre l'enseignement et la recherche. Ces établissements pluridisciplinaires devaient réunir de façon originale l'étude des domaines du savoir, de champs d'observation et de réflexion. Les universités devinrent autonomes et s'ouvrirent à la participation de tous, jusqu'aux personnalités extérieures.

La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur fixe le cadre juridique actuel de l'organisation de l'enseignement supérieur public.

Le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations dispensées par les universités et les écoles après le baccalauréat.

Il relève de différents ministères (Éducation nationale, Agriculture, Santé, Culture et Communication, Défense). Comme en 1968, la loi donne pour mission aux établissements d'enseignement supérieur de développer la formation sur les plans culturel et professionnel, de faire le lien avec la recherche scientifique et technologique, de diffuser le savoir et la culture et de promouvoir la coopération internationale.

Elle reprend les principes fondamentaux définis par la loi de 1968 : autonomie, participation et pluridisciplinarité et introduit une dimension nouvelle : la professionnalisation.

Afin d'améliorer encore la réponse donnée à l'accroissement de la demande sociale de formation supérieure, une nouvelle politique de contractualisation entre les établissements d'enseignement supérieur et l'administration du Ministère de l'Éducation nationale a été mise en place. Les universités et les grandes écoles élaborent, par négociation avec l'État, un contrat d'établissement pour une durée de 4 ans qui doit s'inscrire à la fois dans les missions fixées par la Nation au système éducatif et dans les orientations de formation que l'État définit. Chaque établissement doit donc définir les axes forts de son contrat en considérant :





- son positionnement tant sur le plan national qu'international,
- l'évolution des effectifs étudiants et ses conséquences sur l'offre de formation (diversification des méthodes d'enseignement, formation continue, professionnalisation, aide à l'insertion professionnelle...),
- les objectifs d'amélioration de la vie étudiante,
- les objectifs d'une politique scientifique globale de dimension nationale et internationale,
- les conditions d'une meilleure articulation formation - recherche valorisant les synergies des compétences.

Cette politique contractuelle de projet s'appuie sur une autonomie accrue des établissements. Elle doit favoriser l'émergence de compétences et d'initiatives originales.

Plan U3M

L'évolution du contexte actuel a donné lieu à un nouveau plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche appelé "Université du troisième millénaire" (U3M). Ce plan désigne les priorités pour l'enseignement supérieur français et les principaux axes des futures actions :

- améliorer l'organisation des établissements en favorisant le fonctionnement en réseau ;
- promouvoir l'ouverture et la mobilité internationale ;
- développer les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) ;

- valoriser la recherche.

Le financement du plan U3M a été principalement assuré dans le cadre des contrats de Plan Etat - Région pour la période 2000 à 2006.

D'une manière générale, en dépit d'une stabilisation des effectifs étudiants, l'enseignement supérieur français est face à de nouveaux défis caractérisés par l'important renouvellement du corps enseignant dans les quinze ans à venir, la concurrence internationale en matière de recherche et d'offre de formation et le développement des nouvelles technologies de l'information. Ces trois facteurs joueront un rôle déterminant dans l'évolution de l'organisation pédagogique tout comme de la recherche au sein de l'enseignement supérieur.

Perspectives

Depuis l'appel lancé en 1998 à la Sorbonne par les 4 ministres de l'enseignement supérieur d'Allemagne, d'Italie, du Royaume-Uni et de France et les conférences de Bologne (1999) et de Prague (2001), 32 pays d'Europe sont désormais engagés dans la construction d'un "espace européen de l'enseignement supérieur".

Fondée sur la reconnaissance mutuelle de la qualité des formations et des diplômes des divers systèmes nationaux, l'harmonisation européenne des diplômes suppose :

- la validation des formations selon un système de crédits ou ECTS (European Credit Transfer System) capitalisables et transférables d'un établissement à un autre ; chaque enseignement se verra affecter un poids en "crédits" capitalisables que l'étudiant peut obtenir dans une, voire plusieurs, universités différentes.
- l'organisation des formations en semestres



et unités d'enseignement (UE) ;

- une architecture des études supérieures fondée sur 3 niveaux de diplômes selon le schéma "L.M.D." : Licence (Bac + 3), Master (Bac + 5), Doctorat (Bac + 8) .

Ainsi la licence est validée avec 180 crédits (6 semestres de 30 crédits) ; le Master avec 120 crédits supplémentaires (4 semestres de 30 crédits) soit 300 crédits pour le cursus complet pour lequel 2 voies sont possibles : le Master professionnel et le Master recherche aboutissant au Doctorat validé avec 120 crédits.

Cependant les diplômes nationaux que sont le DEUG, le DEUST et le DUT continuent d'être délivrés au niveau intermédiaire de 120 crédits, de même que la Maîtrise après l'obtention de 60 crédits post-licence.

- l'extension du champ de la procédure dite de validation des acquis professionnels qui intègre désormais la validation des acquis de l'expérience. Cette procédure permet par exemple, sous réserve de l'avis favorable d'un jury dûment mandaté, de délivrer la totalité d'un diplôme au vu des seuls acquis de l'expérience.

L'adaptation au cadre européen commun des études supérieures en France suppose une organisation modulaire des enseignements qui vise à :

- assurer une plus grande souplesse des parcours de formation, diversifiés et pluridisciplinaires, selon les objectifs et le profil des étudiants,
- faciliter le processus d'orientation progressive ou de réorientation en favorisant l'organisation de passerelles entre cursus,
- intégrer toutes les formes de mobilité entre formation et activité professionnelle par la validation des acquis de l'expérience, entre pays et établissements de formation par la validation de cursus variés.

Ainsi, pour être parfaitement lisible d'un établissement à l'autre, d'un pays à l'autre, le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive ("diploma supplement") permettant de connaître le contenu des enseignements suivis et les aptitudes acquises par l'étudiant au cours de son cursus universitaire.

La mise en œuvre de cette réforme dite du "L.M.D." se fait dans le cadre du contrat que chaque établissement d'enseignement supérieur signe avec l'Etat : les établissements sont invités non seulement à préciser leur stratégie d'ensemble, mais aussi à définir au sein de chaque domaine retenu les parcours de formation ainsi que l'offre de contenus et de diplômes.



LES FILIERES ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur français est marqué par une grande diversité d'établissements, dont l'organisation et les conditions d'admission varient selon la nature de l'établissement et les finalités de formation recherchées.

Trois voies coexistent dans l'enseignement supérieur français :

- les universités, établissements publics et pluridisciplinaires qui dispensent des enseignements diversifiés à la fois généralistes et spécialisés de tous niveaux, où le cursus s'effectue au cours de trois cycles successifs. Les universités accueillent les titulaires du baccalauréat ou son équivalent en principe sans pratiquer de sélection ;
- les "grandes écoles" surtout scientifiques, technologiques et commerciales qui assurent un enseignement spécialisé de haut niveau à finalité professionnelle. L'admission dans ces écoles est très sélective. Les écoles sont soit privées, soit publiques. Elles dépendent du Ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (santé, défense, industrie) ;
- les écoles spécialisées qui couvrent de nombreuses filières professionnelles et qui dispensent des formations correspondant à des métiers précis : comédien, infirmière, journaliste...

Les possibilités sont nombreuses en termes de niveau et de durée d'études. Il existe des écoles spécialisées publiques, des écoles "consulaires" dépendant des chambres de commerce et d'industrie et des écoles privées.

Ces trois types de structures peuvent dispenser des formations supérieures courtes ou longues.

Les filières courtes

D'une durée de deux ou trois ans, les filières courtes concernent essentiellement le secteur industriel, tertiaire et paramédical. On peut citer les formations conduisant aux diplômes suivants :

- Diplôme universitaire de technologie (DUT) préparé en deux ans dans les Instituts universitaires de technologie (IUT) dépendant des universités ; l'accès aux IUT est soumis à une sélection sur dossier et sur entretien des titulaires du baccalauréat ;
- Brevet de technicien supérieur (BTS) préparé en deux ans dans les sections de techniciens supérieurs (STS) implantées dans les lycées ; l'admission se fait sur dossier ;
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) préparé en deux ans dans certaines universités, qui permet l'accès direct à la vie professionnelle. L'admission est sélective.

Les filières longues

Les filières longues universitaires

Les universités offrent deux types de formations, généralistes ou spécialisées. Les formations généralistes ou fondamentales comprennent l'ensemble des disciplines universitaires classiques : art, droit, lettres et langues, médecine, sciences, sciences humaines



et sociales... Les formations spécialisées concernent un grand nombre de secteurs tels que le commerce, la gestion, l'informatique...

Les études sont organisées en trois cycles successifs sanctionnés par des diplômes nationaux.

En dehors des diplômes nationaux habilités par le ministre de l'éducation nationale, les universités peuvent mettre en place des diplômes sous leur propre responsabilité : diplôme d'université (DU).

Les filières d'études dans les grandes écoles

Il existe différents types de "grandes écoles" soumis à des cadres juridiques distincts : instituts ou écoles supérieures publics, placés sous la tutelle d'un ministère (Éducation nationale, Défense, Industrie...) ; établissements "consulaires", dépendant des chambres de commerce et d'industrie (CCI) ou établissements privés d'enseignement supérieur.

Les filières d'études au sein de ces grandes écoles sont très diversifiées. Elles comprennent principalement :

- les études scientifiques et techniques supérieures longues, généralistes ou plus spécialisées, au sein de grandes écoles scientifiques qui délivrent des titres d'ingénieur sur habilitation de la commission des titres placée sous l'autorité du Ministère de l'Éducation nationale ;
- les études littéraires et scientifiques préparées en quatre ans au sein des écoles normales supérieures (ENS) ;
- les études de commerce et de gestion suivies dans les grandes écoles de commerce ; pour beaucoup de grandes écoles de commerce reconnues par l'État, le diplôme délivré est visé par le Ministère de l'Éducation nationale. La CGE (Conférence des Grandes Écoles) peut, après examen, attribuer aux écoles un label.
- les instituts d'études politiques (IEP ou "Sciences Po") au nombre de 9 dont le plus

connu est celui de Paris ; ces instituts dispensent en quatre ou cinq ans des formations généralistes de haut niveau en premier cycle puis une spécialisation en sections (service public ; économie et finances ; politique, économique et sociale ; relations internationales).

Les grandes écoles ont en commun une forte sélection à l'entrée qui s'effectue sur concours soit après le baccalauréat, soit après une classe préparatoire, soit pour les titulaires de diplômes universitaires lors de l'admission parallèle. Elles se caractérisent également, outre leur formation longue polyvalente et généraliste de cinq à six ans après le bac, par une coopération étroite avec les milieux économiques pour la formation et la recherche. Leur dimension internationale est de plus en plus affirmée.



LES FORMATIONS SUPÉRIEURES COURTES PROFESSIONNALISÉES

D'une durée de deux ou trois ans, correspondant à un niveau de premier cycle (deux ans) ou de second cycle (trois ans) ces formations, accessibles après le baccalauréat ou équivalent, concernent essentiellement les secteurs de la production et des services.

On peut citer les formations conduisant aux diplômes suivants :

Le BTS

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) se prépare en deux ans à temps plein dans les STS (Sections de Techniciens Supérieurs) ouvertes dans les lycées publics ou privés.

La formation, bien spécialisée, est étroitement liée à l'exercice professionnel et correspond à des fonctions précises.

Elle comprend un stage de huit à douze semaines assorti d'un rapport de stage dont la soutenance est partie intégrante de la validation du diplôme.

Il existe une centaine de spécialités de technicien supérieur qui couvrent les secteurs de l'agriculture (plus d'un quart), du commerce, de l'économie et de la gestion, des sciences et industries, des services ainsi que certaines formations du secteur paramédical. L'admission est sélective et se fait sur dossier dès le mois de février de la classe terminale.

Pour en savoir plus sur les spécialités et les établissements qui dispensent ces formations, consulter le site internet de l'ONISEP : www.onisep.fr

Le DUT

Formation générale et technologique, le DUT (diplôme universitaire de technologie) prépare aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans certains secteurs de la production, de la recherche appliquée et des services. Ce diplôme qui sanctionne une formation de technicien supérieur se prépare en deux ans après le bac dans les IUT (Institut universitaire de technologie), rattachés aux universités.

Les études comprennent une charge de cours importante organisés en 3 ou 4 UE (unité d'enseignement) regroupant plusieurs matières. La validation du diplôme se fait sur la base d'une moyenne générale calculée sur l'ensemble des matières, y compris le projet "tutoré" et les stages en entreprise (dix semaines au minimum). L'admission est sélective et l'inscription se fait généralement sur dossier dès le mois de février de la classe terminale.

On compte 24 DUT différents, dotés de plus de trente options et préparés dans une centaine d'IUT sur l'ensemble du territoire national.

Pour en savoir plus sur les DUT et les IUT, consulter le site internet de l'ONISEP : www.onisep.fr

ou consulter le site internet du ministère de l'Éducation nationale : www.sup.adc.education.fr/iutlst

Le DEUST

Le DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) se prépare en deux ans dans les universités et permet d'entrer directement dans la vie professionnelle. Plus de 100 spécialités de DEUST sont proposées par les universités dans des domaines professionnels pointus ; en effet, la définition et l'organisation des DEUST font l'objet d'une collaboration étroite avec les entreprises locales et régionales.



Les conditions d'admission sont déterminées par chaque université. En effet, l'admission s'effectue le plus souvent après le baccalauréat après étude de dossier et éventuellement d'autres épreuves de sélection.

Pour en savoir plus sur les DEUST, consulter le site internet de l'ONISEP :

www.onisep.fr

Poursuivre des études après un BTS, DUT, ou DEUST

Les DEUST sont généralement conçus pour accéder directement à la vie professionnelle.

Les BTS et les DUT permettent davantage la poursuite d'études. On distingue plusieurs possibilités :

a) Les formations complémentaires après un BTS ou un DUT.

Elles couvrent de nombreux secteurs d'activité, le plus souvent dans le tertiaire et l'industrie et permettent d'acquérir une plus grande spécialisation dans un secteur particulier ou une double compétence, (ex. : après un

DUT, le DNTS ; diplôme national de technologie spécialisée).

b) Les filières universitaires professionnalisées.

Filières sélectives, elles s'adressent aussi aux titulaires de DUT, DEUG voire BTS. On retrouve les MST (maîtrise de sciences et techniques), les MSG (maîtrise de sciences de gestion) ou bien encore les formations en IUP (Institut universitaire professionnalisé).

La licence professionnelle, permet aux étudiants titulaires d'un diplôme "bac + 2" dans un domaine compatible avec celui de la licence d'acquérir une nouvelle qualification et une meilleure insertion professionnelle.

Il est également possible de rejoindre les filières généralistes de l'université mais l'inscription en licence des titulaires de DUT ou BTS n'est pas automatique. Chaque université décide du niveau d'équivalence accordé.

c) Les écoles de commerce et certaines écoles d'ingénieurs ont mis en place un système d'admissions parallèles, sur concours, pour les titulaires de DUT ou, plus rarement, de BTS.

Les grands domaines de formation en IUT Les DUT par spécialité

- Génie biologique
- Chimie
- Génie chimique, génie des procédés
- Génie civil
- Génie électrique et informatique industrielle
- Génie mécanique et productique
- Génie thermique et énergie
- Génie des télécommunications et réseaux
- Hygiène, sécurité, environnement
- Informatique
- Génie industriel et maintenance
- Mesures physiques
- Service et réseaux de communication
- Science et génie des matériaux
- Gestion des entreprises et des administrations
- Organisation et génie de la production
- Statistiques et traitement
- Informatique des données
- Techniques de commercialisation
- Gestion logistique et transport
- Information, communication
- Carrières juridiques
- Carrières sociales
- Gestion administrative et commerciale
- Métrologie contrôle qualité



Pratique

Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)

L'ONISEP est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale.

En liaison avec les universités, les administrations, les professions et organismes intéressés, l'ONISEP a pour mission d'élaborer et de mettre à la disposition des utilisateurs la documentation nécessaire à l'information et à l'orientation sur les formations, l'emploi, les métiers et leur évolution.

Trente délégations régionales sont situées dans chaque académie et permettent d'adapter les diverses informations au niveau régional.

Pour l'information et l'orientation des étudiants, l'ONISEP édite une gamme de produits à destination d'un public varié. Parmi ceux-ci, citons :

- les cahiers : une collection pour connaître, secteur par secteur, les grandes évolutions techniques et économiques, tous les métiers et les diplômes ;
- les dossiers : des guides pratiques qui répondent aux grandes questions sur les filières de formation, l'emploi... ;
- Avenirs : destinée aux lycéens et étudiants, une revue qui traite de l'emploi, des

métiers, des formations post-bac, secteur par secteur... à travers des interviews, des portraits, des reportages ;

- Infosup : informe sur les études supérieures pour préparer son parcours universitaire et affiner son projet professionnel.

Les publications sont vendues dans les librairies de Paris et de province.

Pour connaître les coordonnées des délégations régionales et des librairies, contactez le n° info de l'ONISEP :
01 64 80 38 00

Vous pouvez commander les publications par internet sur le site de l'ONISEP :
www.onisep.fr

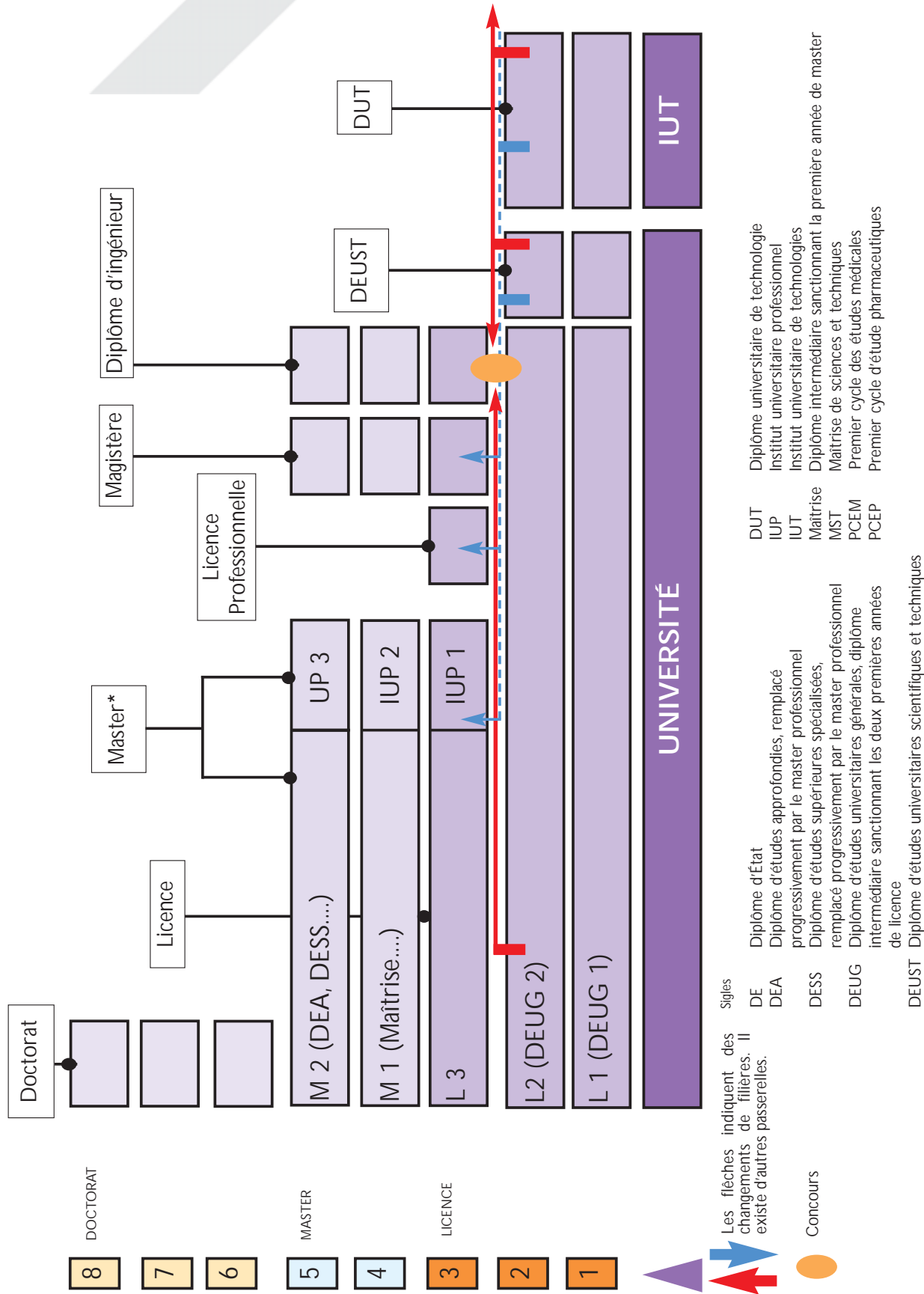
Ce site vous fournira également toutes les informations disponibles sur l'ensemble des formations d'enseignement supérieur en France, par filière, par niveau d'études et par établissement.

Pour cela connectez-vous au site internet :
www.onisep.fr et cliquer sur atlas du supérieur.





Les études à l'université : filières généralistes et professionnalisées



* Le diplôme national de master comporte **deux orientations** :
 - le master recherche (équivalent au DEA),
 - le master professionnel (équivalent au DESS).

LES ETUDES A L'UNIVERSITE

En constante évolution, l'université offre un choix très diversifié de formations. A côté du cursus classique qui permet de former enseignants et chercheurs, l'université a développé une large palette de filières professionnelles et spécialisées. Les études de santé (médecine - pharmacie - odontologie) qui font l'objet d'un cursus spécifique, se déroulent exclusivement à l'université.

Statut des universités

Les universités, au nombre de 85, auxquelles s'ajoutent trois INP (Instituts nationaux polytechniques) sont des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ce sont généralement de grandes structures implantées sur des campus. Pluridisciplinaires, elles peuvent regrouper des composantes très diverses, des instituts par exemple les IUT et les IUP (Instituts universitaires professionnalisés), des écoles rattachées, des laboratoires et centres de recherche.

Au sein de chaque composante qui détermine ses statuts et ses structures, les UFR (Unité de Formation et de Recherche) présentent des objectifs disciplinaires communs (arts, lettres, droit, médecine, sciences...).

Sont rattachés également par conventions aux universités les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) qui forment depuis 1991 les futurs enseignants de l'enseignement public primaire et secondaire.

Les diplômes d'université

Contrairement aux diplômes nationaux, les DU (diplômes d'université) ne sont reconnus que par les universités qui les délivrent. Très nombreux, ils présentent une grande diversité de domaines d'études et de niveau d'accès (bac, bac + 2, bac + 3, bac + 4...).

Les filières longues universitaires

En entrant à l'université, l'étudiant doit choisir une filière disciplinaire (arts, lettres, sciences, langues, droit...) qui relève d'une UFR. Pour bien choisir, il faut soigneusement s'informer au préalable sur les cursus, leurs différentes options et spécialisations, comme sur les possibilités éventuelles de passerelles d'une filière à l'autre. Les SCUIO (Services communs d'information et d'orientation), présents dans toutes les universités, diffusent des livrets et des brochures qui fournissent tous les renseignements sur les formations et le fonctionnement de chaque université. L'étudiant peut y être accueilli tout au long de l'année par des spécialistes de l'orientation et y trouver toute documentation nécessaire. La liste des universités et de leurs SCUIO figure en annexe (voir adresses utiles page 182).

Pour en savoir plus, consulter la rubrique enseignement supérieur du site du ministère de l'Education nationale : www.education.gouv.fr ou consulter le site internet de l'ONISEP www.onisep.fr rubrique atlas des formations supérieures ou se reporter au site de chaque université (voir adresses utiles p. 182).

Les filières généralistes

L'organisation de l'enseignement universitaire

Le cursus universitaire requiert de trois à huit années d'études après le baccalauréat.



Le système LMD

Licence-master-doctorat (LMD)

Le nouveau système européen organise les diplômes autour des niveaux bac+3, bac+5 et bac+8 déclinés sous forme de crédits européens capitalisables. Il concerne également les grandes écoles et notamment, les écoles d'ingénieurs et les écoles supérieures de commerce et de gestion.

Objectifs du LMD :

- permettre les équivalences européennes,
- faciliter la mobilité étudiante,
- offrir une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Le LMD permet :

- des parcours pluridisciplinaires,
- une personnalisation des parcours de formation,
- une reconnaissance des diplômes au niveau international.

Les diplômes sont composés d'UE (Unités d'Enseignement) ayant chacune une valeur en crédits européens (ects), proportionnelle au travail de l'étudiant.

- Les crédits sont capitalisables et transférables d'un parcours à un autre.
- La formation est organisée en semestres (un semestre c'est plusieurs UE = 30 crédits).

Organisation des études au niveau européen :

La réforme LMD est mise en place pour les Masters depuis septembre 2004.

Trois niveaux : LMD ou 3,5,8

- la Licence en 3 ans (L1, L2, L3),
bac +3 = 180 crédits
- le Master en 2 ans (M1, M2),
bac +5 = 300 crédits
- le Doctorat en 3 ans, bac +8

Les crédits d'enseignement (ects) : mesure européenne du travail de l'étudiant. Les diplômes sont composés d'UE (Unités

d'Enseignement) ayant chacune une valeur en crédits européens.

- Les crédits sont capitalisables et transférables d'un parcours à un autre.
- La formation est organisée en semestres :
un semestre = plusieurs UE = 30 crédits

La licence

La licence se déroule sur six semestres et sanctionne un niveau validé par 180 crédits ECTS (soit 30 crédits par semestre). Le 1er semestre doit davantage être conçu comme un semestre d'accueil, d'initiation et d'acclimatation progressive aux méthodes universitaires afin de faciliter le passage du milieu scolaire au milieu universitaire, de lutter contre l'abandon précoce et d'aider à la réussite.

Il s'agit d'initier les étudiants aux méthodes de recherche documentaire, à la constitution d'un savoir disciplinaire ; les 2ème et 3ème semestres doivent privilégier les enseignements disciplinaires fondamentaux ; les semestres restants consistent en du renforcement des disciplines avec des enseignements plus spécialisés.

La licence peut être mono ou pluridisciplinaire, générale, appliquée ou professionnelle. Le DEUG (diplôme d'études universitaires générales, fin du quatrième semestre) est maintenu à titre provisoire et sera délivré à la demande de l'étudiant sous réserve de l'obtention des 120 premiers crédits.

Le parcours LMD retient une sortie qualifiante à bac+3 ; cette option répond aux souhaits d'insertion des étudiants. Ce caractère professionnalisant des parcours est renforcé par le développement des licences professionnelles.

Comment choisir sa licence ?

Il existe différentes filières de licences dont cinq comportent plusieurs mentions. On trouve également quelques formations pluridisciplinaires (lettres-anglais, lettres-histoire de l'art...).



LICENCE

AES (Administration Economique et Sociale)

- AES/administration générale et territoriale
- AES/administration et gestion des entreprises
- AES/développement social
- AES/ressources humaines
- AES/commerce et affaires internationales
- AES/techniques économiques et de gestion
- AES/sciences économiques et sociales

DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

- Droit
- Administration publique
- Science politique

ECONOMIE ET GESTION

- Sciences économiques
- Sciences éco. / analyse et politique économique
- Sciences éco. / économie internationale
- Sciences éco. / monnaie et finance
- Sciences éco. / économie du travail et ressources humaines
- Sciences éco. / économie industrielle
- Sciences éco. / économie et gestion de l'entreprise
- Sciences éco. / techniques économiques et de gestion
- Sciences éco. / sciences économiques et sociales
- Econométrie

SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

- Archéologie
- Arts appliqués
- Arts plastiques
- Arts plastiques / histoire de l'art
- Arts du spectacle
- Arts du spectacle / danse
- Arts du spectacle / études cinématographiques et audiovisuelles
- Arts du spectacle / études théâtrales
- Conception et mise en oeuvre de projets culturels
- Histoire de l'art
- Histoire de l'art et archéologie
- Musique

LETTRES ET LANGUES

- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Lettres modernes / français langue étrangère
- Lettres modernes / littérature générale et comparée
- Lettres modernes / langues et cultures régionales
- Sciences du langage
- Sciences du langage / français langue étrangère
- Sciences du langage / traitement automatique des langues

LETTRES ET LANGUES (suite)

- LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères)

Chaque licence LLCE porte sur une langue déterminée

- LLCE / français langue étrangère
- LLCE / langues et cultures régionales
- LLCE / littérature générale et comparée
- LLCE / traitement automatique des langues
- LEA (langues étrangères appliquées)

(2 langues étrangères spécialisées)

- Information et communication
- Langues et cultures régionales

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- Aménagement
- Archéologie
- Archéologie / histoire de l'art
- Ethnologie
- Géographie
- Géographie / aménagement
- Géographie / environnement
- Géographie / histoire
- Histoire
- Histoire / archéologie
- Histoire / géographie
- Histoire de l'art
- Histoire de l'art / archéologie
- Histoire de l'art / langues et cultures régionales
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences cognitives
- Sciences de l'éducation
- Sociologie



LICENCE (suite)

THÉOLOGIE

- Théologie catholique
- Théologie protestante

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

I - MATHÉMATIQUES

- Mathématiques
- Mathématiques appliquées et sciences sociales

II - INFORMATIQUE

- Informatique

III - MÉCANIQUE

- Mécanique

IV - SCIENCES DE LA MATIÈRE

- Physique
- Physique / physique et applications
- Sciences physiques / physique
- Sciences physiques / chimie
- Chimie - physique
- Chimie

V - SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS

- Sciences de la terre
- Sciences de la terre / géologie et biologie générales

VI - SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

- Biochimie
- Biologie
- Biologie / Biologie cellulaire et physiologie
- Biologie / Biologie des organismes
- Biologie / Biologie générale et sciences de la Terre et de l'Univers
- Sciences sanitaires et sociales
- Sciences sanitaires et sociales / santé publique

STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

- STAPS
- STAPS / éducation et motricité
- STAPS / entraînement sportif
- STAPS / ergonomie du sport et performance motrice
- STAPS / management du sport
- STAPS / activités physiques adaptées

TECHNOLOGIE

I - GÉNIE ÉLECTRIQUE

- Electronique, électrotechnique et automatique
- Ingénierie électrique

II - GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE

- Technologie mécanique
- Sciences de la production industrielle

III - GÉNIE CIVIL

- Génie civil

IV - GÉNIE DES PROCÉDÉS

- Génie des procédés

NB : Les nouvelles licences comportent un parcours progressif et pluridisciplinaire : d'abord deux semestres "généralistes" avec souvent deux "majeures" (ex. : à Lyon II, "langue et communication", puis une spécialisation dans l'une des deux majeures.

Pour en savoir plus, consulter le site internet de l'ONISEP : www.onisep.fr





Comment choisir son master ?

Pour obtenir le master, les titulaires d'une

licence devront acquérir 120 crédits supplémentaires. Ce nouveau diplôme appelé à remplacer maîtrise, DEA et DESS se déroule sur quatre semestres. Il comporte deux voies pour les deux derniers semestres : le master professionnel et le master recherche. Le diplôme de maîtrise est maintenu à titre provisoire et sera délivré à la demande de l'étudiant sous réserve de l'obtention des 60 premiers crédits.

Les diplômés d'un master recherche pourront préparer un doctorat qui correspond à 480 crédits.

MASTER	
<p>AES (Administration Economique et Sociale)</p> <ul style="list-style-type: none"> • AES/administration générale et territoriale • AES/administration et gestion des entreprises • AES/développement social • AES/ressources humaines • AES/commerce et affaires internationales • AES/techniques économiques et de gestion • AES/sciences économiques et sociales <p>DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit • Droit / droit privé • Droit / droit public • Droit / droit des affaires • Droit / carrières judiciaires et sciences criminelles • Droit / droit social • Droit / droit notarial • Droit / droit européen • Droit / droit international • Droit / droit comparé • Droit / droit français et étranger • Droit / droit étranger • Science politique <p>ÉCONOMIE ET GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sciences économiques • Sciences éco./ analyse et politique économique • Sciences éco. / économie internationale • Sciences éco. / monnaie et finance • Sciences éco. / économie du travail et ressources humaines • Sciences éco. / économie industrielle • Sciences éco. / économie et gestion de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences éco. / techniques économiques et de gestion • Sciences éco. / sciences économiques et sociales • Econométrie <p>SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Archéologie • Arts appliqués • Arts plastiques • Arts plastiques / histoire de l'art • Arts du spectacle • Arts du spectacle / danse • Arts du spectacle / études cinématographiques et audiovisuelles • Arts du spectacle / études théâtrales • Conception et mise en oeuvre de projets culturels • Histoire de l'art • Histoire de l'art et archéologie • Musique <p>LETTRES ET LANGUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettres classiques • Lettres modernes • Lettres modernes / littérature générale et comparée • Lettres modernes / langues et cultures régionales • Sciences du langage • Sciences du langage / industrie de la langue • Sciences du langage / études francophones • LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères) <p><i>Chaque master LLCE porte sur une langue déterminée</i></p>



MASTER (suite)

- LLCE / langues et cultures régionales
- LLCE / littérature générale et comparée
- LLCE / industrie de la langue
- LEA (langues étrangères appliquées)

(2 langues étrangères spécialisées)

- LEA / traduction spécialisée
- LEA / affaires et commerce
- Information et communication
- Français, langue étrangère
- Langues et cultures régionales

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- Aménagement
- Archéologie
- Ethnologie
- Géographie
- Histoire
- Histoire de l'art
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences cognitives
- Sciences de l'éducation
- Sociologie

THÉOLOGIE

- Théologie catholique
- Théologie protestante

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

I - MATHÉMATIQUES

- Mathématiques
- Ingénierie mathématique
- Mathématiques appliquées et sciences sociales

II - INFORMATIQUE

- Informatique

III - MECANIQUE

- Mécanique

IV - SCIENCES DE LA MATIÈRE

- Physique
- Physique / physique et applications
- Sciences physiques / physique
- Sciences physiques / chimie
- Chimie - physique
- Chimie
- Sciences des matériaux

V - SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS

- Sciences de la terre
- Sciences de la terre / géophysique
- Sciences de la terre / géochimie

- Sciences de la terre / géologie et biologie générales

- Sciences de l'environnement

VI - SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

- Biochimie
- Biochimie / biochimie moléculaire et cellulaire
- Biochimie / biochimie structurale
- Biologie
- Biologie / biologie cellulaire et physiologie
- Biologie cellulaire et physiologie / génétique moléculaire et cellulaire
- Biologie cellulaire et physiologie / physiologie
- Biologie cellulaire et physiologie / biologie générale et sciences de la Terre et de l'Univers
- Biologie des populations et des écosystèmes
- Biologie des populations et des écosystèmes / environnement
- Sciences sanitaires et sociales
- Sciences sanitaires et sociales / santé publique

STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

- STAPS
- STAPS / éducation et motricité
- STAPS / entraînement sportif
- STAPS / ergonomie du sport et performance motrice
- STAPS / management du sport
- STAPS / activités physiques adaptées

TECHNOLOGIE

I - GÉNIE ELECTRIQUE

- Electronique, électrotechnique et automatique / électronique, microélectronique, optronique
- Electronique, électrotechnique et automatique / électrotechnique et électronique de puissance
- Electronique, électrotechnique et automatique / automatique et informatique industrielle
- Electronique, électrotechnique et automatique / télécommunications
- Electronique, électrotechnique et automatique / traitement de l'information

II - GÉNIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE

- Technologie mécanique / conception mécanique
- Technologie mécanique / productique
- Technologie mécanique / machines thermiques et hydrauliques
- Sciences de la production industrielle



MASTER (suite)

III - GÉNIE CIVIL

- Génie civil / matériaux, structures et ouvrages
- Génie civil / équipement du bâtiment

IV - GÉNIE DES PROCÉDES

- Génie des procédés / génie chimique
- Génie des procédés / biotechnologies et bio-industries

- Génie des procédés / élaboration des matériaux
- Génie des procédés / conversion des énergies

NB : Tous les master peuvent comporter la mention Documentation

Le 3^e cycle à finalité de recherche

Le 3^e cycle est un cycle de haute spécialisation ou de formation à la recherche. Le 3^e cycle est ouvert aux titulaires d'un master.

Le doctorat

Le doctorat se prépare en 3 ans sous l'autorité d'un directeur de recherche. Le diplôme est délivré après soutenance d'une thèse ou d'un ensemble de travaux de recherche.

Le doctorat permet de présenter sa candidature à un poste de maître de conférences à l'université.

Les écoles doctorales

Les études doctorales sont une formation à et par la recherche. Elles sont préparées dans les établissements d'enseignement supérieur au sein d'écoles doctorales, à l'issue d'un master 2 ou d'un diplôme équivalent.

Les écoles doctorales qui se répartissent entre dix directions scientifiques groupent autour de laboratoires et d'équipes de recherche des filières de formation construites autour de thématiques disciplinaires ou pluridisciplinaires.

Outre l'encadrement scientifique, elles peuvent aider les étudiants à découvrir la diversité des

débouchés professionnels par le biais de séminaires, de rencontres entre les doctorants et les acteurs économiques, les doctorales. Ces écoles fédèrent des équipes de recherche soumises à une évaluation nationale tous les quatre ans.

A la rentrée 2001, environ 300 écoles doctorales, dont plus de 30 % en Ile-de-France, accueillaient plus de 100 000 étudiants.

Dix directions scientifiques divisées en secteurs disciplinaires regroupent les écoles doctorales.

Les universités délivrent aussi des diplômes plus spécialisés en parallèle des formations précédentes.

Les filières professionnalisantes ou spécialisées

L'université dispense d'autres formations spécialisées à finalité professionnelle.

On distingue plusieurs types de formations :

- la licence professionnelle (bac + 3)
- des formations à finalité professionnelle en deux ans menant à la MST (maîtrise des sciences et techniques), à la MSG (maîtrise des sciences de gestion) ou à la MIAGE (maîtrise de méthodes informatiques)

Directions scientifiques et secteurs disciplinaires

- Mathématiques et leurs interactions
- Physique
- Sciences de la terre et de l'univers, Espace
- Chimie
- Biologie, Médecine et Santé
- Sciences humaines et des humanités
- Sciences de la société

- Sciences pour l'ingénieur
- Sciences et technologies de l'information et de la communication
- Agronomie, production animale et végétale, agroalimentaire
- Environnement, énergie, ressources naturelles



appliquées à la gestion)

- les formations dispensées dans les IUP (instituts universitaires professionnalisés) qui proposent aux étudiants ayant effectué une première année d'études supérieures une formation universitaire et professionnelle de trois ans sanctionnée par le diplôme de maîtrise ; les IUP délivrent des DEUG IUP, des licences et des maîtrise IUP ; les MIAGE et les MST du secteur économie - gestion sont souvent intégrées aux IUP.
- des formations sélectives de trois ans (après un diplôme bac + 2) conduisant au titre d'ingénieur diplômé dans des écoles internes aux universités, analogues aux écoles d'ingénieurs ; la durée totale du cursus est de cinq ans.
- le DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées).

La licence professionnelle

De création récente (arrêté du 17 novembre 1999) et mise en place à la rentrée 2000, la licence professionnelle répond à des besoins nouveaux de compétences et de connaissance du monde de l'entreprise, en particulier dans des secteurs tels que la production agricole ou industrielle, le secteur tertiaire, et les services aux personnes et aux collectivités.

Ouverte aux étudiants titulaires d'un diplôme de deux années après le bac (BTSA, BTS, DUT, DEUG, DEUST) dans un domaine de formation compatible avec la licence professionnelle, elle a pour objectif de permettre aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir une qualification professionnelle répondant à des métiers identifiés.

Ce diplôme donne aux étudiants un niveau de qualification bac + 3 reconnu dans le cadre européen et répond à la demande de nouvelles qualifications entre le niveau technicien supérieur et le niveau ingénieur/cadre supérieur.

L'année de formation articule enseignements théoriques et pratiques, apprentissage de méthodes et d'outils, stage en milieu professionnel de 12 à 16 semaines et réalisation d'un projet

tutoré. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'établissement d'un mémoire et à une soutenance orale. La possibilité d'effectuer une partie de la formation à l'étranger réaffirme la volonté d'inscrire la licence professionnelle dans la coopération internationale.

Ce diplôme pourrait permettre également aux étudiants de s'inscrire plus facilement dans les universités étrangères.

A la rentrée 2002, l'offre de formation était de 610 licences professionnelles regroupées dans 46 dénominations nationales.

Passerelle vers les formations bac + 4

Diplôme à finalité professionnelle, la licence professionnelle pourra permettre à l'avenir de poursuivre des études dans les formations d'ingénieurs-maîtres des IUP, les MST ou encore les écoles de commerce ou d'ingénieur selon les conditions d'accès arrêtées par chaque établissement.



Les différentes dénominations nationales de la licence professionnelle

AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT, ESPACES VERTS

- Agronomie
- Productions végétales
- Productions animales
- Espaces naturels
- Aménagement du paysage

PRODUCTION ET TRANSFORMATIONS

- Production industrielle
- Gestion de la production industrielle
- Automatique et informatique industrielle
- Transformations industrielles
- Industrie agro-alimentaire, alimentation
- Biotechnologies
- Industries chimiques et pharmaceutiques
- Transformation des métaux
- Matériaux de construction
- Habillement, mode et textile
- Plasturgie et matériaux composites
- Énergie et génie climatique

GÉNIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS

- Génie civil et construction
- Travaux publics
- Bâtiment et construction
- Bois et ameublement

MÉCANIQUE, ÉLECTRICITE, ÉLECTRONIQUE

- Mécanique
- Maintenance des systèmes pluritechniques
- Structures métalliques
- Électricité et électronique

ÉCHANGE ET GESTION

- Management des organisations
- Logistique
- Commerce
- Assurance, banque, finance
- Gestion des ressources humaines

COMMUNICATION ET INFORMATION

- Activités et techniques de communication
- Métiers de l'édition
- Techniques et activités de l'image et du son
- Ressources documentaires et bases de données
- Réseaux et télécommunications
- Systèmes informatiques et logiciels

SERVICES AUX PERSONNES

- Santé
- Intervention sociale
- Hôtellerie et tourisme
- Activités sportives
- Activités culturelles et artistiques

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

- Aménagement du territoire et urbanisme
- Développement et protection du patrimoine culturel
- Protection de l'environnement
- Sécurité des biens et des personnes
- Activités juridiques

Pour connaître les dénominations précises des licences professionnelles et les universités où elles sont implantées, consulter le site internet du Ministère de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr/sup/formation/licencepro.htm ou le site internet de l'ONISEP : www.onisep.fr



Les MIAGE, MSG et MST

Ces maîtrises professionnalisées se préparent en deux ans après un diplôme bac + 2 ; il n'y a pas de licence intermédiaire. La sélection est de mise à l'entrée. La MST donne une spécialisation dans un domaine pointu de la production ou du tertiaire et peut aussi constituer une suite à une formation en IUT. Pour y accéder, il faut, en principe, un certificat préparatoire.

La MSG, d'un niveau équivalent à celui d'une école de commerce, prodigue un enseignement couvrant tous les aspects de la gestion : le marketing, la finance, les ressources humaines... Pour postuler à une MSG, il faut être titulaire d'un certificat, le CPEG (certificat préparatoire aux études de gestion).

La MIAGE, premier diplôme des cursus professionnalisés, dispense une formation au confluent de l'informatique et de la gestion.

Ouvertes sur le marché du travail, ces maîtrises peuvent également être complétées par un DESS (Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées) ou permettre de présenter un dossier d'entrée dans les écoles de commerce ou d'ingénieurs.

Les IUP

Les IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés), créés en 1992 pour répondre à un besoin spécifique des entreprises, sont destinés à former des cadres dans l'industrie ou le secteur tertiaire. Implantés dans les universités, ils se répartissent entre secteur secondaire (environ 175) et secteur tertiaire (environ 160).

L'admission est sélective, à bac + 1 selon une procédure spécifique à chaque établissement, ou encore à bac + 2 en fonction du diplôme obtenu, suivant la même procédure de sélection.

Le cursus est réparti sur deux ou trois ans et comprend des enseignements à caractère scientifique et technique, des stages d'une durée globale de 19 semaines minimum ainsi que des formations complémentaires (langues

vivantes, techniques de communication...)

Outre les diplômes (DEUG, licence, maîtrise) portant la spécialité de l'IUP, les meilleurs étudiants peuvent obtenir le titre d'ingénieur-maître, sur proposition d'un jury. **Ce titre ne doit pas être confondu avec le diplôme d'ingénieur.**

Les IUFM

Les 31 IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) préparent, en partenariat avec les universités, aux concours de recrutement des professeurs des écoles, des collèges et des lycées publics et assurent, après réussite aux concours, leur formation professionnelle initiale.

L'entrée à l'IUFM nécessite la possession d'un master ou d'un diplôme équivalent. Elle fait l'objet d'une procédure de sélection variable selon les académies, les filières et les concours.

A leur entrée les élèves choisissent entre le 1^{er} degré qui mène, à l'issue de la 1^{ère} année, au concours du CRPE (Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles) et le 2^e degré : CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire), CAPET (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique), CAPLP2 (Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel 2^e grade), ou CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive).

Les études durent deux ans. La première année, assurée conjointement par les universités et les IUFM, est consacrée à la préparation au concours. À l'issue du concours de 1^{ère} année, les étudiants acquièrent le statut de professeur-stagiaire et perçoivent une rémunération. La seconde année comprend un stage en responsabilité (4 à 6h d'enseignement dans une classe).

Aucune condition d'âge n'est requise pour s'inscrire à l'IUFM. Les candidats doivent être ressortissants de l'Union européenne ou d'un





Etat faisant partie de l'Espace économique européen.

Le 3^e cycle à finalité professionnelle

Le Magistère

Le magistère est un diplôme d'université (et non un diplôme d'Etat) qui se déroule en trois années à partir d'un bac + 2 après une sélection sur concours, examen ou dossier. Cette filière associe enseignements théoriques et stages.

Les étudiants ont la possibilité de préparer parallèlement les diplômes nationaux, dont le DESS.

Le DRT

Le DRT (Diplôme de Recherche Technologique) sanctionne au niveau bac + 6 des travaux de recherche technologique appliquée en relation étroite avec une entreprise. Exclusivement destiné aux étudiants issus des IUP et des écoles d'ingénieurs, ce diplôme sanctionne une formation de douze à dix-huit mois.

Les formations d'ingénieur à l'université

95 écoles universitaires décernent le diplôme d'ingénieur, de niveau bac + 5 reconnu par la commission des titres d'ingénieur.

Elles recrutent à bac, bac + 2 (le plus souvent) et bac + 4, sur titres, dossier et entretien.

Les écoles universitaires, en expansion, forment aujourd'hui le tiers des ingénieurs diplômés.

Le DESS

Le DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) sanctionne à bac + 5 une formation professionnelle spécialisée qui se prépare en un an dans les UFR ou les instituts des universités (et dans certaines écoles d'ingénieurs). Le stage obligatoire en entreprise (trois mois minimum) et l'intervention de professionnels en font une formation très prisée. Le DESS est ouvert aux titulaires d'un diplôme de second cycle (maîtrise, MSG, MST, diplôme d'ingénieur...) mais d'accès difficile. Variable d'une spécialisation à une autre, la sélection porte sur les résultats, la motivation et peut revêtir différentes formes (épreuves écrites et orales, entretien...). Il est conseillé de poser sa candidature à plusieurs DESS et de se renseigner dans chaque université sur les procédures d'inscription. Le DESS constitue désormais le master de recherche dans la nouvelle organisation européenne.

Ces formations universitaires de haut niveau, à finalité professionnelle et très ouvertes vers l'entreprise, couvrent tous les secteurs d'activité.



Les différents domaines des DESS

ART - AUDIOVISUEL

- Architecture
- Arts appliqués
- Arts plastiques
- Cinéma
- Musique
- Spectacle, théâtre et danse

DROIT

- Administration publique
- Droit bancaire et financier
- Droit communautaire et international
- Droit comparé, droit étranger
- Droit de l'économie, droit des affaires
- Droit de l'environnement
- Droit de l'urbanisme
- Droit de la communication, de l'information et des nouvelles technologies
- Droit de la propriété
- Droit fiscal
- Droit immobilier et de la construction
- Droit médical, droit de la santé
- Droit notarial
- Droit pénal, sciences criminelles
- Droit privé
- Droit processuel, contentieux
- Droit public
- Droit social, droit du travail
- Droits de l'homme

ÉCONOMIE

- Analyse et politique économiques
- Banque
- Développement local
- Économétrie
- Économie agricole, économie rurale
- Économie de l'énergie
- Économie de l'entreprise
- Économie du développement
- Économie du travail, de l'emploi
- Économie européenne et internationale
- Économie industrielle
- Économie monétaire et financière
- Ingénierie économique, intelligence économique

ÉLECTRONIQUE ET AUTOMATIQUE

ÉLECTROTECHNIQUE

ÉNERGIE-ÉLECTRICITÉ

GÉNIE CIVIL

GESTION - COMMERCE

- Administration et gestion des entreprises
- Assurances, actuariat
- Commerce électronique
- Commerce international
- Commerce, vente
- Comptabilité
- Consommation
- Contrôle de gestion, audit
- Distribution
- Gestion des activités sanitaires et sociales
- Gestion financière
- Hôtellerie et tourisme
- Immobilier
- Marketing
- Ressources humaines
- Sciences de gestion
- Technico-commercial

INFORMATION - COMMUNICATION CULTURE - MULTIMEDIA

- Archives
- Documentation, information scientifique et technique
- Édition. Gestion de projets et d'équipements culturels
- Information et communication
- Journalisme
- Multimédia
- Muséologie
- Rédaction

INFORMATIQUE

- Bases de données
- Génie logiciel
- Imagerie numérique, traitement de l'image
- Informatique appliquée
- Informatique de gestion, systèmes d'information
- Informatique fondamentale
- Informatique industrielle



Les différents domaines des DESS (suite)

INFORMATIQUE (suite)

- Intelligence artificielle
- Productique
- Réseaux
- Télécommunications

LETTRES - LANGUES

- Français langue étrangère
- Langues étrangères appliquées
- Lettres modernes
- Sciences du langage, linguistique
- Traduction, interprétariat

MATHÉMATIQUES

- Ingénierie mathématique
- Mathématiques appliquées
- Statistiques, probabilités

MÉCANIQUE

- Aéronautique
- Génie mécanique

SANTÉ

- Ergonomie
- Médecine
- Pharmacie

SCIENCE POLITIQUE

- Science politique
- Défense

SCIENCES DE LA MATIÈRE

- Acoustique
- Astronomie
- Chimie
- Chimie industrielle
- Chimie organique
- Chimie physique
- Optique
- Physique
- Sciences des matériaux
- Télédétection, cartographie

SCIENCES DE LA TERRE ET DE LA NATURE

- Agriculture, agronomie
- Agroalimentaire
- Climatologie, hydrologie
- Écologie
- Environnement
- Géologie
- Géophysique
- Œnologie
- Océanologie

SCIENCES DE LA VIE

- Biochimie
- Biologie
- Biologie cellulaire
- Biologie des organismes et des populations
- Biologie moléculaire
- Biologie végétale
- Biotechnologies
- Génétique
- Génie biologique et médical
- Microbiologie
- Neurosciences
- Nutrition, diététique

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- Action sociale
- Aménagement
- Anthropologie, ethnologie
- Formation, didactique
- Histoire, histoire de l'art
- Psychologie
- Psychologie clinique et pathologique
- Sciences cognitives
- Sciences de l'éducation
- Sciences sociales
- Sociologie
- Théologie
- Urbanisme

SPORT

- Gestion des activités et des équipements sportifs

Il existe plus de 2 000 DESS répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus, consulter le site internet de l'ONISEP, rubrique atlas des formations.

www.onisep.fr



LES ETUDES DE SANTE

Les études de médecine, de pharmacie et d'odontologie (dentaire) se déroulent à l'université. L'inscription dans ces filières est très sélective. Un très bon niveau scientifique est exigé pour franchir le barrage de fin de première année où se situe le concours, commun à la médecine et à l'odontologie, spécifique pour la pharmacie. La réussite à ce concours est également exigée désormais pour intégrer la formation des écoles de sage-femme.

En effet, le Ministère établit pour chaque université le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre en 2^e année. C'est ce qu'on appelle le *numerus clausus*. Seuls 10 à 15 % des étudiants de PCEM 1 (Premier cycle d'études médicales, 1^{re} année) sont admis en deuxième année, et 20 % environ en 2^e année de pharmacie.

La durée totale des formations, également organisée en trois cycles, varie selon les disciplines :

- neuf ans pour l'obtention du DE (diplôme d'Etat) en médecine générale
- dix à onze ans (selon les spécialités) pour l'obtention de celui de docteur en médecine spécialisée (DE + DES : diplôme d'études spécialisées)
- six ans pour l'obtention du DE de docteur en chirurgie dentaire.

Les études médicales

Le Premier Cycle d'Etudes Médicales

Le Premier Cycle d'Etudes Médicales (PCEM) comporte deux années de formation scientifique générale. En 1^{re} année, l'enseignement est orienté sur la physique et la biophysique, la chimie, la biologie et les sciences humaines et sociales. Il peut être complété par d'autres modules d'anatomie, embryologie, histologie et cytologie. En cas de réussite au concours, les étudiants effectuent un stage infirmier d'initiation aux fonctions hospitalières. Un seul redoublement est admis en 1^{re} année.

En 2^e année (PCEM 2) les enseignements portent sur les mêmes disciplines, approfondies,

et abordent la séméiologie clinique, biologique et les techniques d'imagerie médicale. Les étudiants font des stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières.

Le Deuxième Cycle (DCEM)

D'une durée de 4 ans, le second cycle des études médicales comporte une 1^{re} année de formation en médecine générale et des stages hospitaliers suivie de 3 années d'enseignements théoriques et pratiques consacrés à la pathologie, et à la thérapeutique, à l'organisation des systèmes de santé, aux pratiques de soins, à la déontologie et la responsabilité médicale.

Pour accéder au 3^e cycle, les étudiants doivent valider l'enseignement théorique, les stages hospitaliers et le stage auprès du médecin généraliste, valider 36 cycles et obtenir le certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

Le Troisième Cycle : *résidanat - internat*

Le Troisième Cycle compte deux filières :

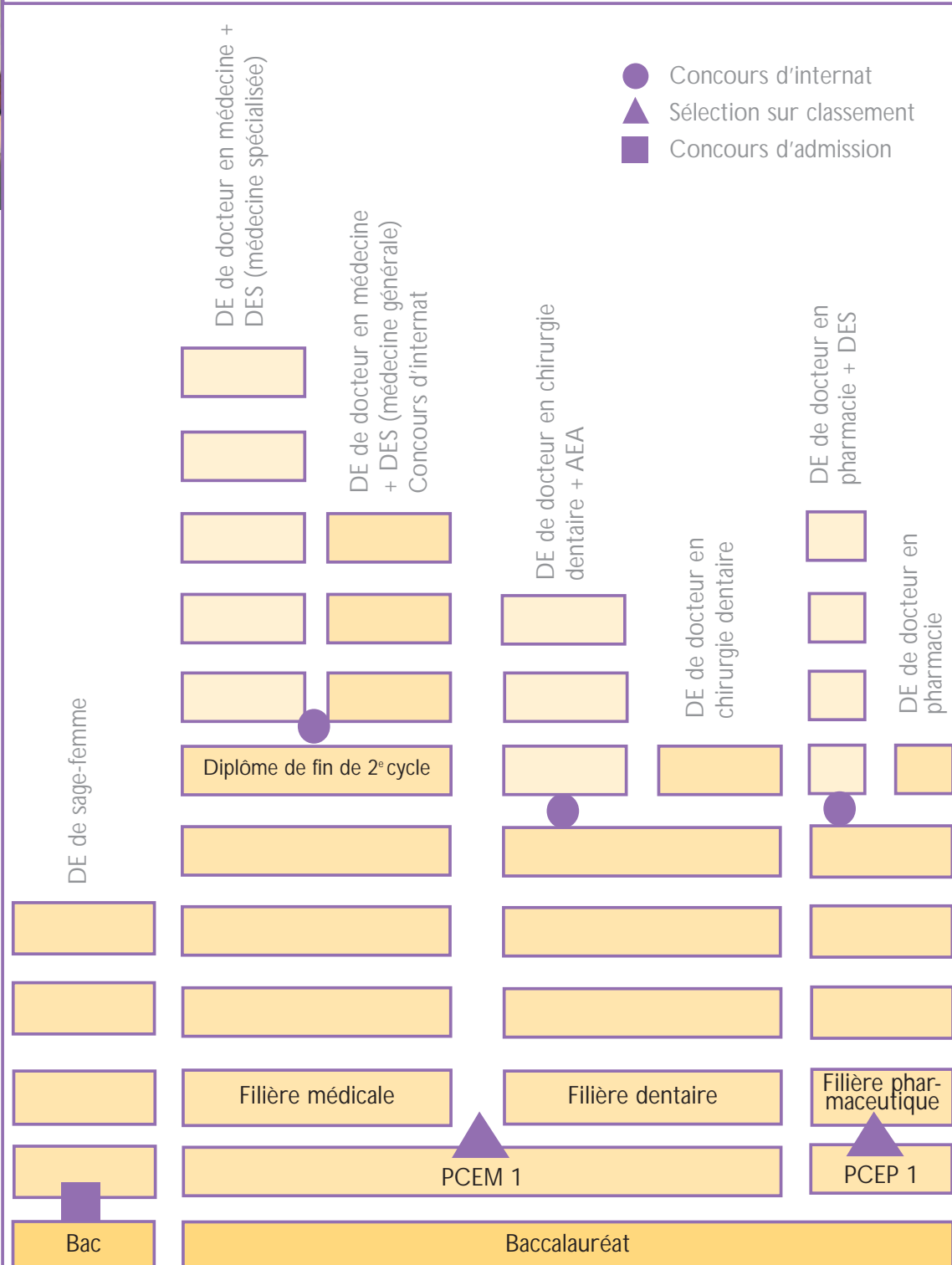
- le *résidanat* d'une durée de 3 ans qui conduit après validation au diplôme et à l'exercice de la médecine générale
- l'*internat*, d'une durée de quatre à cinq ans, qui après le concours de l'internat mène à la médecine spécialisée.

A l'issue du concours, dont le nombre de places est fixé par arrêté interministériel, l'étudiant interne est affecté, selon son choix et son rang de classement, dans une des neuf disciplines suivantes : spécialités médicales, santé publique, médecine du travail, spécialités chirurgicales, biologie médicale, psychiatrie, anesthésiologie, réanimation chirurgicale, pédiatrie, gynécologie obstétrique, gynécologie médicale. Dans le cadre de la discipline choisie, l'interne prépare en quatre ou cinq ans un DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées).

Le diplôme d'Etat de docteur en médecine est délivré aux internes après soutenance d'une thèse mais ce diplôme, pour ouvrir droit à l'exercice, doit être obligatoirement accompagné du DES précisant la qualification. Cette qualification permet au médecin qui en



Schéma des études de santé



PCEM 1 : Premier Cycle d'Etudes Médicales, 1^{ère} année
PCEP 1 : Premier Cycle d'Etudes Pharmaceutiques, 1^{ère} année
AEA : Attestation d'Etudes Approfondies
DE : Diplôme d'Etat
DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées.

Source : ONISEP



est titulaire de s'inscrire auprès du Conseil de l'ordre.

Le troisième cycle d'études médicales est en cours de rénovation. Il dure désormais 3 ans pour la médecine générale. A partir de 2005, tous les étudiants, futurs généralistes ou spécialistes, passeront un concours unique pour entrer en 3^e cycle (médecine générale ou spécialités).

Le DESC

Des formations complémentaires d'une durée de deux à trois ans, débouchant sur un DESC (Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires) sont accessibles aux internes.

Accès des étrangers aux études médicales

L'exercice de la médecine en France est lié à deux conditions : être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne et être titulaire d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine au sein de ces Etats.

En conséquence, un ressortissant étranger, même titulaire d'un diplôme lui permettant l'exercice dans son pays d'origine, doit, pour obtenir le diplôme d'Etat de médecin français, intégrer le cursus d'études médicales (inscription en PCEM 1, concours à l'issue de la première année...). En cas de réussite et en fonction de son cursus universitaire, il pourra éventuellement être dispensé de la scolarité d'un certain nombre d'années d'études mais il devra subir l'examen de contrôle des connaissances portant sur les années dont il a eu la dispense.

Il existe également des formations de 3^e cycle spécialisé n'ouvrant pas droit à l'exercice de la spécialité en France :

Le concours de l'internat à titre étranger

Les médecins étrangers autres que les ressortissants de l'UE peuvent s'inscrire au concours spécial de l'internat à titre étranger. Ce concours est très sélectif.

Les AFS et les AFSA

Les médecins étrangers autres que les ressortissants de l'UE, en cours de spécialisation, qui souhaitent compléter leur formation en France, peuvent suivre, avec l'accord de leur université d'origine, pendant deux à quatre semestres, une partie des enseignements de DES en vue d'obtenir une AFS (Attestation de Formation Spécialisée).

Les médecins étrangers déjà spécialistes peuvent suivre une formation pendant un ou deux semestres en vue d'obtenir une AFSA (Attestation de Formation Spécialisée Approfondie).

Les études d'odontologie et de pharmacie

La durée des études d'odontologie (chirurgie dentaire) varie de six à neuf ans. La 1^{ère} année (PCEM 1) est commune aux étudiants en médecine et en odontologie qui passent le même concours. A l'issue de la cinquième année, les étudiants optent :

- soit pour un 3^e cycle court (un an) qui débouche après soutenance d'une thèse, sur un diplôme de DE (Docteur d'Etat) en chirurgie dentaire. Les diplômés peuvent ensuite se spécialiser.
- soit par un 3^e cycle long, l'internat (3 ans).

L'AEA (Attestation d'Etudes Approfondies) valide la formation des internes. Après soutenance d'une thèse, les internes obtiennent le diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.

Le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie s'obtient à l'issue de 6 ou 9 à 10 ans d'études selon que l'étudiant suit le troisième cycle court de pharmacie générale ou le troisième cycle de pharmacie spécialisée.

Comme en médecine, un concours avec un *numerus clausus* est organisé en fin de première année.



LES ETUDES EN GRANDES ECOLES

Les "Grandes Écoles" sont une spécificité de l'enseignement supérieur français. Elles ont été créées pour dispenser un enseignement spécialisé de haut niveau, aussi le niveau scolaire exigé pour s'inscrire dans ces établissements est-il très élevé. En contrepartie, les diplômés des grandes écoles trouvent une place de choix sur le marché du travail. L'appellation "Grandes Écoles" renvoie fréquemment aux plus anciennes et aux plus prestigieuses, dont certaines sont connues dans le monde entier : l'École Centrale, l'École Nationale d'Administration (ENA), l'École des Hautes Etudes Commerciales (HEC), l'École Normale Supérieure, l'École Polytechnique, car elles forment les cadres dirigeants de l'Etat et des grandes entreprises.

Au fil du temps, cette catégorie s'est beaucoup élargie et comprend de nombreux établissements, que l'on peut classer en quatre groupes :

- les écoles normales supérieures
- les écoles d'ingénieurs
- les écoles de commerce et de gestion
- les autres grandes écoles.

Les grandes écoles sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ont en commun une forte sélection à l'entrée, une formation longue polyvalente et généraliste, un corps enseignant varié comprenant des professionnels expérimentés et une coopération étroite avec les milieux économiques. L'accent mis sur la dimension internationale inclut l'enseignement obligatoire de langues vivantes étrangères ainsi que la multiplication de stages à l'étranger, voire d'accords de doubles diplômes européens. La CGE (conférence des grandes écoles) qui regroupe la majorité des grandes écoles s'est dotée d'une commission internationale pour favoriser cette politique.

Le statut

Parmi ces grandes écoles, certaines sont publiques et placées sous la tutelle d'un ministère : Education nationale, Equipement, Défense...

Certaines peuvent être rattachées aux universités.

Les écoles normales supérieures sont publiques ainsi que plus de 60 % des écoles d'ingénieurs.

D'autres sont privées ou encore dépendent des chambres de commerce et d'industrie. C'est le cas pour la majorité des écoles de commerce et de gestion.

Selon le statut de l'établissement, les frais de scolarité peuvent varier considérablement.

Pour en savoir plus, consulter le site internet de la CGE : www.cge.asso.fr à partir duquel on peut accéder aux sites de toutes les grandes écoles membres de la CGE.

L'admission

Les grandes écoles se caractérisent par un système très sélectif d'admission. On intègre le plus souvent une grande école par concours. La préparation à ces concours se fait en deux ans dans des "classes prépas" accessibles avec le baccalauréat et de très bons résultats scolaires. Après le concours, la durée des études est généralement de trois ans.

Néanmoins, il existe également une "admission parallèle" pour des étudiants déjà diplômés (souvent bac + 2) dans d'autres formations (université, autre école...). Cette admission reste sélective et peut prendre des formes diverses (dossier + tests, concours...).



Les classes préparatoires

Les classes préparatoires restent la voie royale pour intégrer les grandes écoles ; elles demandent une solide résistance physique et nerveuse et des capacités de travail au-dessus de la moyenne.

La durée des études est de deux ans, en principe sans redoublement.

Les classes préparatoires littéraires

Accessibles aux bons bacheliers L, ES et S et privilégiant le français, l'histoire, la philosophie,

les langues vivantes ou anciennes les classes littéraires (1^{ère} année : lettres supérieures ou hypokhâgne, 2^{ème} année : première supérieure ou khâgne) préparent aux concours des ENS (Ecoles Normales Supérieures), de l'École des Chartes (École militaire de Saint-Cyr)...

Comme l'indique le schéma, il existe plusieurs types de "prépas" (classes préparatoires).

Les classes préparatoires scientifiques

Accessibles aux bons bacheliers S et quelques STI et STL ayant un excellent niveau, les classes scientifiques préparent aux concours d'accès aux grandes écoles scientifiques comme

Les classes préparatoires littéraires			
Bac admis	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Concours et écoles accessibles
L, en priorité ES, S avec un très bon niveau littéraire	Classes préparatoires 1 ^{ère} année "Lettres"	Lettres 2 ^{ème} année ENS Ulm 2 ^{ème} année ENS Lettres et sciences humaines	<ul style="list-style-type: none"> - ENS Ulm "lettres", ENS Lettres et sciences humaines¹ Lyon - Chartes, concours B (sans latin) - Ecoles de commerce, "Lettres et sciences humaines"² - Instituts d'études politiques - ENS Lettres et sciences humaines Lyon, ENS Ulm "lettres" - ENS Cachan, section E "langues étrangères"³ (anglais) - Ecoles de commerce, "Lettres et sciences humaines"² - Instituts d'études politiques
S, (ES, L) avec un très bon niveau en lettres et en maths	Classes préparatoires Lettres et sciences sociales		<ul style="list-style-type: none"> - ENS Ulm "sciences sociales" - ENS Lettres et sciences humaines Lyon "sciences économiques et sociales" - ENS Cachan, section D3 "sciences sociales" - Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) - Ecoles de commerce, "Lettres et sciences humaines"² ou "économie" - Instituts d'études politiques
L, (ES, S) avec un excellent niveau en latin	Classes préparatoires Chartes		- Chartes, concours A avec latin
L, ES, S	Classes préparatoires Saint-Cyr lettres		- Ecole spéciale militaire Saint-Cyr "lettres"
Bac STI, série arts appliqués. Bacheliers L, ES, S passés par une classe de mise à niveau en arts	Classes préparatoires artistiques Cachan		- ENS Cachan C, section "arts et création industrielle"

1. Ex. ENS Fontenay-Saint-Cloud implanté à Lyon. 2. L'anglais (LV1 ou LV2) est obligatoire au concours d'entrée des grandes écoles de commerce. 3. Le concours de l'ENS Cachan, section E langues étrangères est accessible aux élèves de prépas lettres 2^{ème} année de l'ENS Lettres et sciences humaines, qui ont choisi l'option anglais au concours.





les ENS, les écoles d'ingénieurs ou les écoles militaires (Saint-Cyr, Navale, Air).

Les deux années sont organisées par filières :

- 3 filières à choisir en 1^{re} année :

MPSI (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur)

PCSI (physique, chimie et sciences de l'ingénieur),

PTSI (physique, technologie et sciences de l'ingénieur)

- 4 orientations en 2^e année :

MP (mathématiques-physique),

PC (physique chimie),

PSI (physique et sciences de l'ingénieur),

PT (physique et technologie).

Les classes BCPST et "Véto"

Les classes préparatoires BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre) accessibles aux bacheliers S conduisent principalement aux concours des écoles

agronomiques : INA (Institut national agronomique), ENSA (École nationale supérieure agronomique), ENITA (École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles).

La classe "Véto" prépare aux concours des Écoles vétérinaires. Réservées aux bacheliers technologiques, les classes TSI (Technologie et Sciences Industrielles) et TPC (Technologie et Physique Chimie) conduisent par concours à des fonctions d'ingénieurs de production.

Les classes préparatoires économiques et commerciales

Ouvertes aux bacheliers S, ES, L, voire STT elles préparent aux concours des grandes écoles de commerce et de gestion et de l'ENS Cachan, option économie et gestion.

Les deux années d'études sont réparties en quatre options : scientifique, économique, technologique et "prépas" spécifiques à l'ENS Cachan.

En cas d'échec, pour ceux qui n'intègrent pas les écoles, des poursuites d'études sont possibles, à l'université par équivalence complète ou non du DEUG et en IUT, via une année spéciale.

Les classes préparatoires économiques et commerciales			
Bac admis	1 ^{re} année	2 ^e année	Concours et écoles accessibles
S toutes spécialités et éventuellement ES spécialité math	Prépa économique et commerciale option scientifique		- Concours des écoles de commerce option scientifique - ENS Cachan section D2, "économie, méthodes quantitatives de gestion", option scientifique
ES toutes spécialités L spécialité math	Prépa économique et commerciale option économique		- Concours des écoles de commerce option économique - Concours d'admission à Saint-Cyr - ENS Cachan, section D2 "économie, méthodes quantitatives de gestion", option économique
STT	Prépa économique et commerciale option technologique		- Concours des écoles de commerce option technologie - ENS Cachan, section D2 option technologique
ES, S, L	Prépa économique et gestion-ENS cachan D1 (économie, droit et gestion) et D2 (économie, méthodes quantitatives de gestion)		- Concours ENS Cachan sections D1 et D2 - Certaines écoles de commerce - Instituts d'études politiques - Ecoles nationales de la statistique

Source : ONISEP



Les écoles normales supérieures

Dotées de grands centres de recherche, en relation avec les universités, les quatre écoles normales supérieures ne délivrent pas de diplôme mais constituent la voie royale pour la formation d'enseignants et de chercheurs de haut niveau. Après leur réussite au concours d'entrée, les élèves ("normaliens") préparent les diplômes universitaires de licence, maîtrise, magistère et DEA dans leur discipline parallèlement aux cours suivis à l'école. La durée des études est de quatre ans, la troisième et la quatrième année étant consacrées à la préparation des

concours de l'enseignement, en particulier l'agrégation (le plus élevé pour l'enseignement).

Conditions d'accès et statut des normaliens

Le recrutement se fait par concours (différent selon les disciplines) après deux années de classes préparatoires.

Tous les lauréats français ou membres de l'Union européenne ont droit à quatre années d'études rémunérées (environ 1 220 € par mois) et s'engagent à servir l'Etat français pendant dix ans.

Les classes préparatoires scientifiques					
Bac admis	1 ^{re} année (1 ^{er} trim.)	2 ^e année (2 ^e et 3 ^e trim.)	Concours et écoles accessibles		
S	MPSI	<ul style="list-style-type: none"> module sciences industrielles → MP⁽¹⁾ option PC → PC⁽¹⁾ option PSI → PSI⁽¹⁾ module de maths → PT⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> MP⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> - ENS Ulm - ENS Lyon - ENS Cachan - Polytechnique PC⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> - Concours commun Mines-Ponts - Concours commun Centrale-Supélec - Concours communs Polytechnique PSI⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> - Concours commun Travaux publics - Concours commun Arts et métiers... - Ecoles de l'armée - Concours propres à de nombreuses écoles PT⁽¹⁾ 		
	PCSI				
	PTSI				
	VETO		concours "VETO" >	- Ecoles vétérinaires	
	BCPST		BCPST	<ul style="list-style-type: none"> - Concours "agro-ENITA" - Ecoles de chimie - ENS Ulm Lyon Cachan 	
	STI spécialités industrielles	TSI		TSI	- Mêmes écoles que pour les classes MP, PC, PSI, PT, (voir ci-dessus)
	STL spécialités physique et chimie	TPC		TPC	- Principalement les écoles de chimie et certaines écoles accessibles après les classes BCPST
STL spécialités biochimie-génie biologique	TB		TB	- Mêmes écoles que pour les classes BCPST (voir ci-dessus)	





Les anciens élèves des ENS peuvent bénéficier d'emplois temporaires de chargés d'enseignement à temps partiel en université, ce sont les AMN (allocataires moniteurs normaliens). Ceci leur permet de bénéficier d'une allocation pour terminer une thèse de doctorat, souvent commencée à l'ENS, qui les mènera aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les étudiants étrangers dans les ENS

Les étudiants étrangers hors Union européenne peuvent aussi être recrutés sur concours. Ils ne sont pas salariés, mais peuvent dans certains cas bénéficier d'aides financières.

Enfin, les étrangers peuvent également être admis à suivre certains enseignements en auditeur libre, (admission sur dossier). Certaines ENS développent des programmes d'échanges internationaux en accueillant des "pensionnaires scientifiques" (étudiants post-licence issus de diverses universités étrangères) qui effectuent un travail de recherche.

Ces séjours à l'ENS sont d'une durée de 6 ou 9 mois et donnent lieu à des frais d'inscription pédagogique qui peuvent être pris en charge dans le cadre de conventions.

Concours ENS-Europe

Organisé à l'ENS Paris (Ulm) le concours ENS-Europe en sciences est destiné à recruter les meilleurs étudiants ayant suivi deux ou trois années d'études scientifiques de très haut niveau dans leur pays d'origine et souhaitant les poursuivre en France. En 2000, ce concours offrait 15 places.



Les écoles d'ingénieurs

Plus de 240 écoles délivrent une formation d'ingénieur en France et la grande majorité est reconnue par l'instance officielle d'habilitation des formations : la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs). En effet, le titre d'ingénieur diplômé sanctionne une formation longue (5 ans minimum) dispensée par un établissement d'enseignement supérieur habilité par la CTI.

On regroupe les écoles d'ingénieurs en deux catégories : les généralistes et les spécialisées qui offrent une très grande variété de formations : agronomie, chimie, physique, biologie, mécanique, électronique... Les généralistes sont souvent les plus sélectives (Centrale, Mines, Polytechnique...).

L'admission

La formation d'un ingénieur dure 5 ans après le baccalauréat mais les deux premières années peuvent se dérouler dans différentes structures, selon le mode de recrutement des écoles.

Les plus nombreuses recrutent sur concours après une **classe préparatoire scientifique et technique** (bac + 2). La concurrence est particulièrement vive.

Ces concours peuvent regrouper plusieurs écoles : c'est le cas du concours Mines/Pont, du concours Centrale/Supélec ou du concours commun Polytechnique.

D'autres recrutent essentiellement des **diplômés bac + 2**, titulaire d'un DEUG de sciences ou d'un DUT, sur dossier et entretien mais toujours avec une sélection rigoureuse.

Les formations universitaires d'ingénieurs relèvent de cette catégorie.

Certaines écoles recrutent directement leurs candidats **après le baccalauréat**, en priorité de bons bacheliers scientifiques.

Ces écoles se regroupent parfois pour leur sélection (INSA, ENI, écoles de la FESIC) ; celle-ci s'effectue par concours sur dossier ou sur épreuves avec un entretien avec un jury. C'est le cas également du réseau des 3 universités technologiques (UTBM, UTC, UTT).

D'autres procédures d'accès aux grandes écoles sont accessibles aux titulaires d'un diplôme bac + 4 (maîtrise).



Les écoles normales supérieures et leurs spécialités

ENS Paris

(lettres, sciences sociales et sciences)
45, rue d'Ulm
75230 PARIS CEDEX 05
Tel : 01.44.32.30.00
www.ens.fr

ENS de Lettres et Sciences Humaines

(lettres, langues, sciences humaines, sciences éco. et sociales)
15, Parvis René Descartes, BP 7000
69342 LYON CEDEX
Tel : 04.37.37.60.00
www.ens-lsh.fr

ENS de Lyon

(sciences : mathématiques et informatique, sciences de la matière, sciences de la vie)
46, allée d'Italie
69364 LYON CEDEX 07
Tel : 04.72.72.80.00
www.ens.lyon.fr

ENS de Cachan

(sciences et technologies : mathématiques, physique, biochimie, génie biologique, mécanique, génie civil et génie électrique ; arts appliqués, économie et gestion ; sciences sociales, anglais)
61, avenue du Président Wilson
94235 CACHAN CEDEX
Tel : 01.47.40.20.00
www.ens-cachan.fr

L'ENS de Cachan est implantée sur deux sites, à Cachan et au campus de KerLann, près de Rennes.

Antenne de Bretagne
Campus de Ker Lann
Avenue Robert Schuman
35170 BRUZ
Tel : 02.99.05.93.00
www.campuskerlann.com

La durée des études va de 3 à 5 ans selon le niveau de recrutement.

Outre la formation scientifique de base, les études d'ingénieur associent formation technique générale plus ou moins liée à un secteur d'application, formation générale et formation pratique, souvent très importante sous forme de stages en entreprise avec réalisation d'un projet en fin d'études.

Le diplôme d'ingénieur ouvre droit au grade de **master** (bac + 5) reconnu au niveau européen.

Types d'établissements

La plupart des écoles d'ingénieurs dont les plus prestigieuses sont publiques, peuvent dépendre de différents ministères (Industrie, Défense), mais la majorité relève de l'Education nationale.

Il existe également des écoles privées et quelques écoles consulaires.

Le coût de la formation pour l'étudiant reste abordable lorsqu'il s'agit d'établissements publics (de l'ordre de 400 € par an) mais peut être très élevé dans des écoles privées.

La liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé fait l'objet, chaque année, d'une publication au journal officiel.

Les étudiants étrangers en écoles d'ingénieurs

Le système sélectif français exige des élèves une formation très poussée en mathématiques et physique et rend la préparation du diplôme



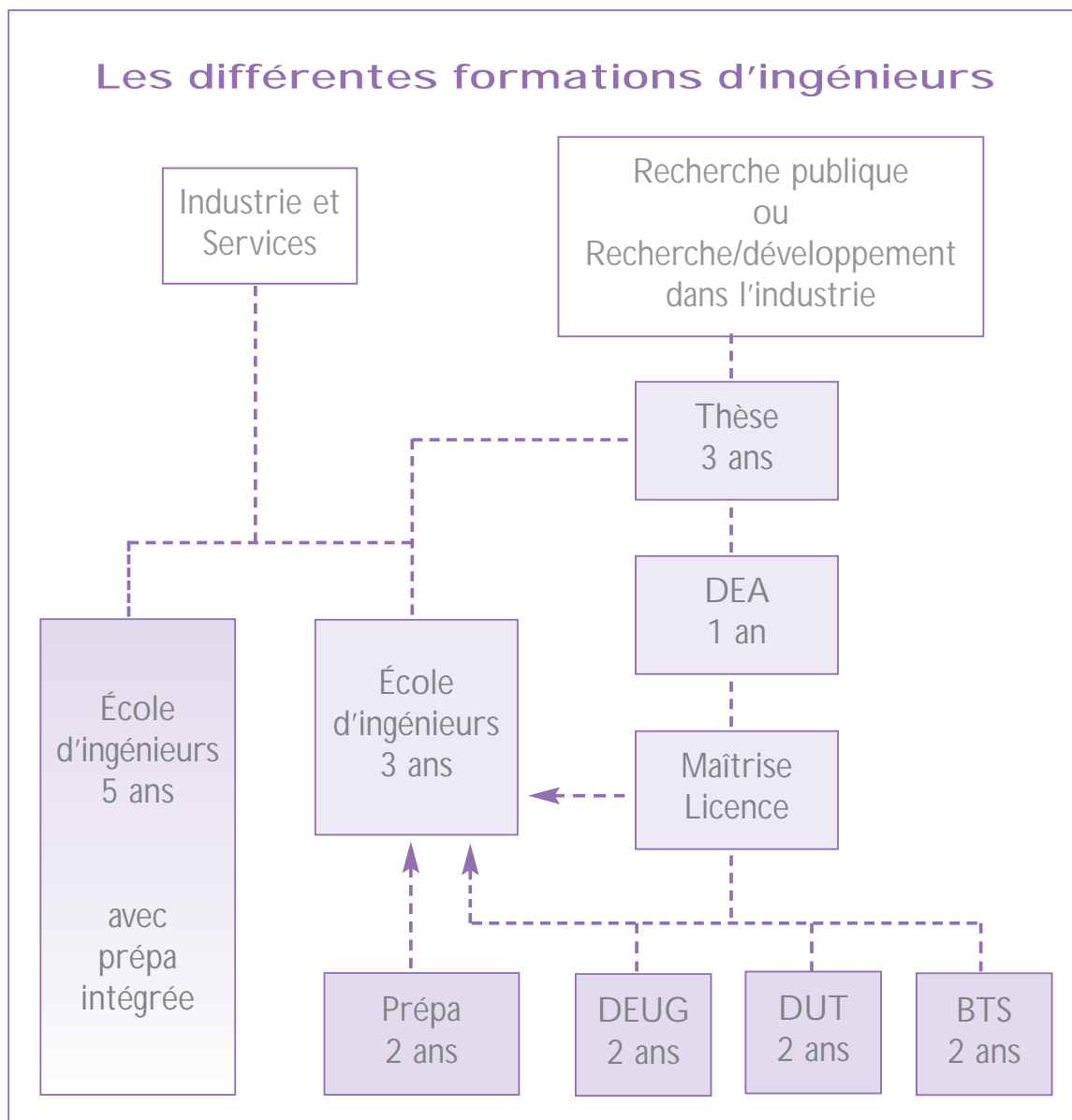


d'ingénieur difficile mais il existe néanmoins des voies spécifiques :

- Concours spécifiques étrangers pour les élèves titulaires d'un diplôme équivalent du baccalauréat et ayant effectué un cycle

de préparation à des écoles d'ingénieurs étrangères (ex : Centrale Supélec) ou des études mathématiques et scientifiques de haut niveau (Polytechnique)

- École recrutant au niveau du baccalauréat qui proposent parfois des formations à dimension européenne comme le premier cycle, EURINSA (dans les INSA) ou encore une organisation du cursus favorable à l'accueil d'étudiants étrangers (ex : UTC - Université Technologique de Compiègne)
- École Européenne, recrutant après un premier cycle d'études à l'étranger (ex : EEIGM de l'INP de Lorraine)
- Partenariats d'établissements français et



étrangers conduisant à un double diplôme d'ingénieur français et étranger.

Actuellement, les étudiants étrangers représentent environ 10 % des effectifs des écoles d'ingénieurs membres de la CGE (Conférence des Grandes Écoles). Enfin, pour offrir une meilleure lisibilité à l'international, la tendance récente est au regroupement de certaines écoles d'ingénieurs.

Pour en savoir plus, consulter le site internet de la CEFI (Comité d'études sur les formations d'ingénieurs) : www.cefi.org

Les écoles de commerce et de gestion

Outre les formations universitaires en sciences économiques et gestion (IAE, IUP, maîtrises de gestion...), la formation au commerce et au management est dispensée par les grandes écoles de commerce. Une centaine d'établissements, à majorité privés ou consulaires (gérés par la chambre de commerce et d'industrie) délivrent un diplôme de niveau bac + 4 ou + 5.

Une cinquantaine d'entre elles délivrent un diplôme "visé" par le Ministère de l'Éducation nationale. Ce sont les seules qui bénéficient d'équivalences européennes.

Parmi les écoles dont le diplôme est visé par l'État, une trentaine sont membres de la CGE (Conférence des grandes écoles) au sein de laquelle elles forment le "Chapitre des Grandes Écoles de management".

Citons HEC (École des hautes études commerciales), l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales), l'ESCP (École supérieure de commerce de Paris), l'EDHEC (École des hautes études commerciales de Lille), l'EM de Lyon enfin les ESC ou Sup

de Co (Écoles supérieures de commerce).

La formation est onéreuse, souvent de l'ordre de 5 000 € à 7 000 € par an.

L'admission

L'admission se fait sur concours à différents niveaux, après le bac, après une classe préparatoire, après un diplôme bac + 2 ou bac + 3 ou 4.

Certaines écoles se regroupent pour recruter leurs élèves par un concours commun. C'est le cas à différents niveaux (après le bac : concours ACCESS et SESAME ; après une classe préparatoire (banque commune d'épreuves gérées par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, banque ECRICOME) ; après un diplôme bac + 3 ou 4 (TREMPLINS, PROFILS...).

Les écoles de commerce les plus reconnues recrutent généralement sur concours après une classe préparatoire.

Il existe également des admissions parallèles pour les titulaires d'un diplôme bac + 2 (DEUG, BTS et DUT tertiaires) le plus souvent sur concours.

La formation

La plupart des grandes écoles proposent une formation au management de haut niveau, en lien étroit avec les entreprises qui participent à l'organisation et au contenu des enseignements.

Bien que généralistes, les écoles de commerce et de gestion offrent des spécialisations variées, surtout en dernière année : audition finances, marketing, ressources humaines, comptabilité...

Pour en savoir plus, consulter le site internet de la FNGE (Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises) : www.fnege.net ou le site de la CGE : www.cge.asso.fr





à celle des élèves français de l'École)
L'accès est très sélectif.

Pour en savoir plus, consulter le site internet
www.cna.fr rubrique Actions internationales

L'international est une dimension forte pour ces établissements et certains délivrent des doubles diplômes français et étrangers.

Les autres grandes écoles

L'Ecole Nationale d'Administration

L'ENA (Ecole Nationale d'Administration), créée en 1945 a pour caractéristique de former les dirigeants de l'Etat et les cadres supérieurs de l'administration publique.

D'accès très sélectif, elle recrute sur concours ouvert aux titulaires d'un diplôme bac + 3 ou bac + 4. Une forte majorité des candidats est titulaire d'un diplôme d'IEP (Institut d'études politiques).

Il existe deux cycles internationaux pour les fonctionnaires étrangers déjà confirmés et possédant un excellente maîtrise de la langue française :

- le cycle international court, d'une durée de 9 mois, qui met l'accent sur l'édification de l'Union Européenne
- 2^e cycle international long (formation identique

Les Instituts d'Etudes Politiques

Il existe neuf IEP, plus connus sous le nom de "Sciences-Po" dont le plus prestigieux est celui de Paris. L'IEP de Paris a un statut de grand établissement indépendant des universités et propose un cursus d'études en cinq ans, dont une année à l'étranger.

Les huit autres IEP, Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse sont rattachés aux universités par convention et viennent d'adopter un cursus d'études en quatre ans, dont une année qui se déroule soit à l'étranger, soit en entreprise, soit en université.

L'admission se fait sur concours à différents niveaux : après le bac, à bac + 1 avec souvent une année de classe préparatoire, à bac + 2 ou encore à bac + 3. La sélection est sévère à tous les niveaux.

La formation généraliste de haut niveau du 1^{er} cycle privilégie la rigueur méthodologique tant dans l'expression écrite qu'orale. Pluridisciplinaire (droit, économie, histoire, sciences politiques, culture et société, langues vivantes) la formation "Sciences-Po" met l'accent sur l'ouverture au monde contemporain.

Les sites Internet des Instituts d'Etudes Politiques

IEP d'Aix en Provence
www.iep-aix.fr

IEP de Bordeaux
www.sciencespobordeaux.fr

IEP de Grenoble
www.sciences-po.upmf-grenoble.fr

IEP de Lille
<http://iep.univ-lille2.fr>

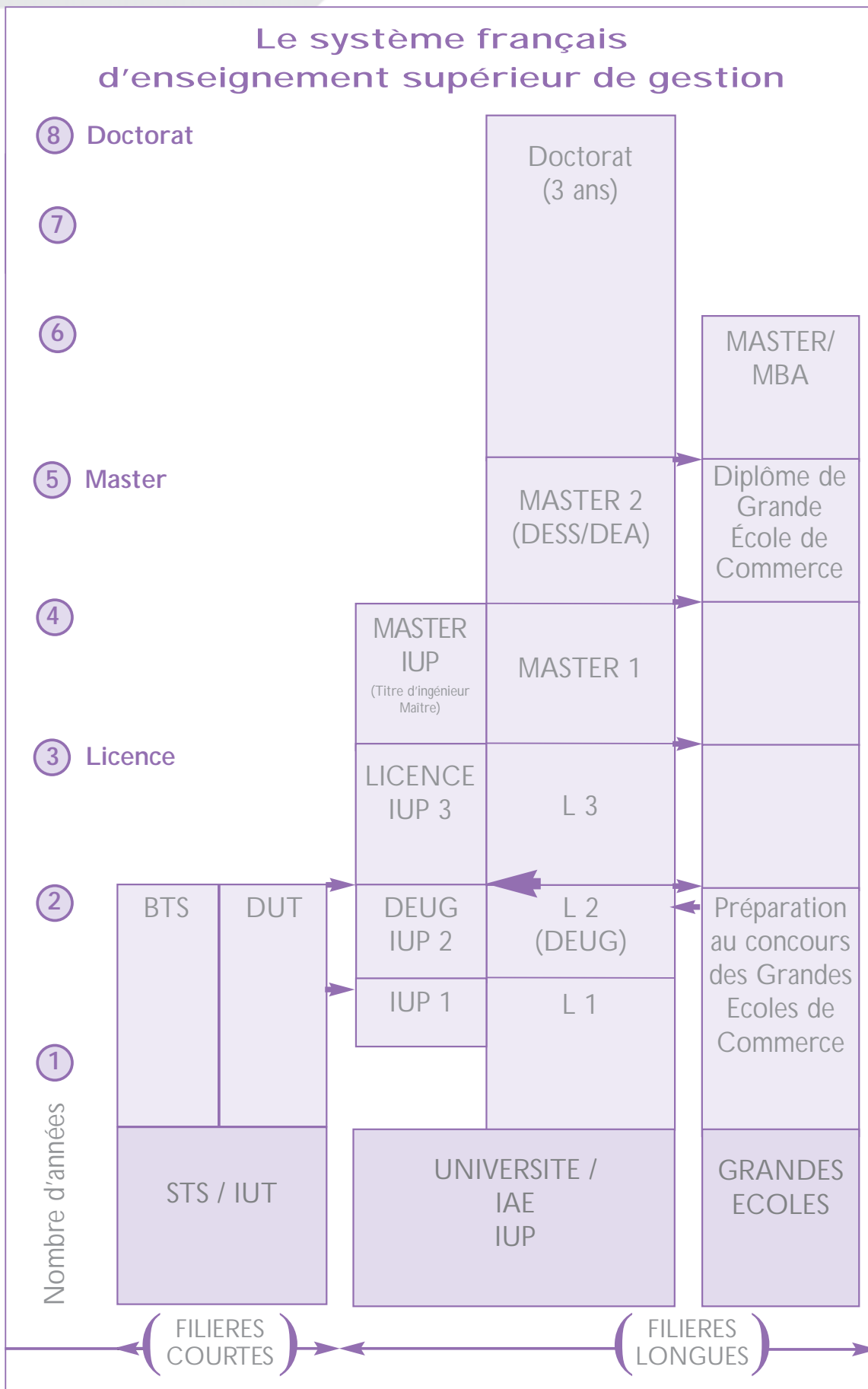
IEP de Lyon
<http://iep.univ-lyon2.fr>

IEP de Rennes
www.rennes.iep.fr

IEP de Strasbourg
www.iep.u-strasbg.fr

IEP de Toulouse
www.sciencespo-toulouse.fr







Après un premier cycle généraliste vient le temps de la spécialisation.

Quatre sections (service public, économique et financière, politique économique et sociale, relations internationales, dont une section Europe) s'offrent aux étudiants à partir de la 2^e année.

Certains IEP offrent des spécialisations plus diversifiées.

En troisième cycle, l'IEP de Paris prépare à plusieurs DEA et DESS et délivre le doctorat dans plusieurs disciplines.

Les étudiants étrangers dans les IEP

L'IEP de Paris propose aux étudiants étrangers

- d'une part des programmes internationaux en 2^e année de 1^{er} cycle
- d'autre part un cycle international d'études politiques, programme diplômant d'une durée d'un an. Ce cycle est accessible aux étudiants étrangers titulaires d'un diplôme bac +3 dans la même discipline. La sélection se fait sur dossier et épreuve de français.

Pour en savoir plus, consulter le site de l'IEP de Paris
www.sciences-po.fr rubrique sciences Po International.

D'autres IEP accueillent chaque année un nombre croissant d'étudiants étrangers en

leur proposant un diplôme d'établissement.

L'École Nationale des Chartes

L'École Nationale des Chartes forme des archivistes paléographes.

On y accède par concours après deux ans de classe préparatoire spéciale ou après une licence, une maîtrise et de plus en plus souvent un DEA. Les étudiants étrangers, sous certaines conditions, peuvent être admis en qualité d'auditeur libre.

L'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

L'ENSSIB forme en dix-huit mois des conservateurs de bibliothèques publiques. Le recrutement se fait sur concours avec un niveau minimum requis (diplôme bac + 3). Elle délivre ses diplômes propres ainsi que les diplômes nationaux de 3^e cycle en collaboration avec l'université de Lyon 1.

L'École est ouverte aux élèves étrangers pour la préparation des diplômes suivants :

- le DPSIB (Diplôme professionnel supérieur de l'information et des bibliothèques)
- le DESSID (DESS d'informatique documentaire)
- le DEA SIC (DEA en sciences de l'information et de la communication).

Pour en savoir plus, consulter le site Internet : www.enssib.fr

L'École Nationale Vétérinaire

Le diplôme d'État de docteur vétérinaire, nécessaire à l'exercice de la profession, s'acquiert dans les ENV (écoles nationales vétérinaires) de Maisons-Alfort, Lyon, Toulouse et Nantes.

On y entre par concours (accès très sélectif et numerus clausus) après une classe préparatoire "vété" ou après un DEUG Sciences et technologies, BTS ou DUT obtenu dans les options appropriées. Ces concours permettent d'accéder directement en 2^e année de 1^{er} cycle. Le 2^e cycle en 3 ans est sanctionné par le DEFV (Diplôme d'études fondamentales vétérinaires) donnant accès au 3^e cycle.



Le troisième cycle, de un à cinq ans, comprend la préparation de la thèse avec ou sans spécialisation et une filière doctorale.

Les Grands établissements

En dehors des universités et des grandes écoles existent des établissements publics prestigieux, souvent très anciens, dont la mission principale est la recherche.

Ces établissements délivrent des diplômes d'établissement et des diplômes nationaux de troisième cycle.

L'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE)

L'EPHE, organisée en trois sections, est spécialisée dans la recherche les domaines des Sciences de la Terre et de la Vie, les sciences historiques et philologiques et les sciences religieuses.

Elle délivre un diplôme après deux années d'études et la présentation d'un mémoire de recherche. L'EPHE prépare également à des doctorats. Aucun titre n'est exigé pour être admis en qualité d'auditeur libre.

Pour en savoir plus, consulter le site internet
www.ephe.sorbonne.fr

L'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

L'EHESS délivre un diplôme après deux années d'études et la présentation d'un mémoire de recherche. L'EHESS prépare également à des doctorats.

Sa mission concerne la recherche et l'enseignement de haut niveau en sciences sociales. Elle délivre le diplôme de l'École en trois ans et des diplômes nationaux de troisième cycle.

L'admission se fait sur dossier comportant un projet de recherche.

Pour en savoir plus, consulter le site internet
www.ehess.fr

Le Collège de France

Le Collège de France ne prépare à aucun examen et ne décerne aucun diplôme. Les cours sont ouverts au public, sans inscription préalable et ils sont gratuits. C'est un établissement voué à la recherche fondamentale, indépendant et autonome, abritant des professeurs de renom qui choisissent chaque année les cours qu'ils vont dispenser.

Pour en savoir plus, consulter le site internet
www.college-de-france.fr



LES ETUDES DANS LES FILIERES PROFESSIONNELLES

Sous le signe de la diversité

À l'image des activités économiques, les filières professionnelles se caractérisent par leur diversité et leur hétérogénéité. On y trouve des formations longues et des formations courtes, des établissements publics et des établissements privés, des diplômes d'État ou des diplômes d'école. Le choix d'un organisme privé, outre la prise en compte du coût des études, nécessite une connaissance très précise du contenu des formations et de leur réputation dans les milieux professionnels.

Certains métiers se préparent uniquement dans des écoles spécialisées (ex: architecte, infirmier...), d'autres (journaliste, restauration d'art...) se préparent aussi à l'université ou en grande école.

Action sociale

Aide médico-psychologique, animation socioculturelle, économie sociale et familiale, assistance sociale, éducation spécialisée, les formations en action sociale se font en deux ou trois ans. Les études sont sanctionnées par des diplômes d'État (niveau bac + 2), des BTS ou des DUT pour certaines de ces filières.

Pour connaître les métiers du travail social et les formations qui y conduisent, consulter le site internet du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, rubrique social : www.social.gouv.fr/html/info_pro/index.htm

Aéronautique

Techniciens et pilotes

Plusieurs établissements assurent des

formations de technicien en maintenance aéronautique ou de technicien de l'aviation civile et des formations de pilotes.

Deux IUP proposent également une formation en génie industriel (Bordeaux 1, Aix-Marseille 1, 2 et 3). Les universités d'Aix-Marseille I et Aix-Marseille III délivrent un DESS Techniques de l'air et de l'espace.

Une grande école spécialisée, l'École nationale de l'aviation civile (ENAC) à Toulouse, propose un large éventail de formations de contrôleur aérien, de pilote de ligne, d'ingénieur et de technicien supérieur de l'aviation civile.

Renseignements complémentaires :

ENAC

7, avenue Édouard Belin, BP 54005

F 31055 Toulouse Cedex 4

FRANCE.

Tél. : 05 62 17 40 00

Site internet : www.enac.fr

Agriculture, agro-alimentaire

Pour obtenir la liste des formations et des établissements spécialisés d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, consulter le site internet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : www.educagri.fr

Les métiers paramédicaux

Les formations sont assurées par de nombreux établissements préparant aux professions de l'infirmier, infirmier psychiatrique, ergothérapie, sage-femme (après réussite au concours à l'issue de la 1^{ère} année des études médicales) et aux spécialités paramédicales: puériculture, kinésithérapie, électroradiologie, exploration fonctionnelle, optique, pédicurie. Les formations conduisant



à ces professions sont d'une durée comprise entre 2 et 4 ans. La plupart sont dispensées dans des écoles ou des instituts sous tutelle du ministère chargé de la santé, les autres sont dispensées en université ou dans des écoles relevant du Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour connaître ces métiers et les formations correspondantes, consulter le site internet du Ministère de la Santé :

www.sante.gouv.fr

Architecture

En France, la profession d'architecte est réglementée. Le métier d'architecte ne peut être exercé que par les titulaires d'un diplôme reconnu par l'État (DPLG, DENSAIS, DESA) dont le titre est protégé. La formation est dispensée essentiellement par les 20 écoles nationales d'architecture sous tutelle du Ministère de la Culture (diplôme d'architecte DPLG-diplômé par le gouvernement). Deux autres filières forment des architectes : une filière "ingénieur" - la section architecture de l'École nationale des arts et industries de Strasbourg (diplôme d'architecte DENSAIS) et une filière privée, à coût élevé - l'École spéciale d'architecture à Paris (diplôme d'architecte DESA).

Les études d'architecture sont structurées en trois cycles de deux ans chacun. Les deux premiers cycles sont cohabilités avec l'enseignement supérieur.

Le premier cycle est accessible aux bacheliers ou aux titulaires d'un diplôme admis en équivalence aux candidats justifiant de la validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études.

Il est sanctionné par le diplôme de premier cycle des études d'architecture, diplôme national de l'enseignement supérieur.

Le deuxième cycle est ouvert aux titulaires du diplôme de premier cycle des études d'ar-

chitecture ou d'un titre admis en équivalence aux candidats justifiant de la validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études. Il comprend des modules et un mémoire. Il est sanctionné par le diplôme de deuxième cycle des études d'architecture, diplôme national de l'enseignement supérieur.

Le troisième cycle conduit soit au diplôme d'architecte DPLG qui comprend trois modules - projet, séminaire, enseignements professionnalisant - un stage d'un semestre et un travail personnel de fin d'études, soit à une spécialisation professionnelle (DPEA, DESS), soit à la recherche (DEA).

La liste et les adresses des écoles d'architecture figure en annexe (p. 219).

Les *étudiants étrangers* doivent retirer en janvier un dossier de préinscription auprès des écoles d'architecture (voir adresses des écoles en annexe) s'ils sont titulaires d'un titre de séjour d'un an, ou auprès de l'ambassade de France de leur pays d'origine ou pays de résidence.

Une très bonne connaissance de la langue française est exigée à la date de remise du dossier. Les tests sont organisés par les écoles et par les services culturels des ambassades au mois de février, à la même date que ceux organisés par les universités.

Les études artistiques

Arts plastiques

Outre les quatre écoles sous tutelle du ministère chargé de l'Éducation nationale (École Boule, École Duperré, École Estienne, École Olivier de Serres) 56 établissements sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication proposent un enseignement supérieur des arts plastiques ; par ailleurs, il existe partout en France des écoles nationales, régionales ou municipales.





Les écoles sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication se répartissent en deux catégories :

- les écoles préparant à des diplômes spécifiques (ENSBA, ENSAD, ENSCI),
- les écoles préparant aux diplômes nationaux (DNSEP, DNAP et DNAT).

LES ÉCOLES PRÉPARANT A DES DIPLOMES SPÉCIFIQUES

Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts - ENSBA

L'ENSBA est destinée à former des jeunes artistes en peinture, sculpture et pratique multimédias. Une place importante est accordée aux enseignements théoriques.

L'école recrute sur concours avec préadmission sur dossier, travaux et épreuves (âge limite : 24 ans). La durée des études est de 5 à 6 ans. L'école délivre, à l'issue de la dernière année d'études, un diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP). Ce diplôme est homologué au niveau II.

ENSBA
14 rue Bonaparte - 75006 Paris

Pour en savoir plus sur le cursus et l'accès à l'école, consulter le site internet : www.ensba.fr

Ecole Nationale Supérieure d'Arts Décoratifs - ENSAD

Les formations dispensées (durée 4 ans) sont les suivantes :

- diplôme national supérieur d'art décoratif (DNSAD), 14 secteurs d'application
- certificat d'études spécialisées (image de synthèse, conception et réalisation interactive, édition - presse, mobilier).

L'admission à l'École se fait par voie de concours, en première année, troisième année et par diplôme.

ENSAD
31, rue d'Ulm - 75240 Paris cedex 05
Tél. : 01 42 34 97 00

Pour en savoir plus sur le cursus et les conditions d'accès, consulter le site internet : www.ensad.fr

Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle - ENSCI

L'école délivre à ses étudiants, à l'issue de leur formation (de 3 à 5 ans), un diplôme de créateur industriel dans le domaine du design des objets et du textile (bac + 5).

La durée des études est variable et tient compte des acquis antérieurs de l'élève. Cette durée est déterminée lors du concours d'entrée.

L'adresse de l'école est la suivante :
ENSCI
48, rue Saint Sabin - 75011 Paris

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.ensci.com

LES DIPLOMES DÉLIVRES PAR LES ÉCOLES SUPÉRIEURES NATIONALES OU TERRITORIALES

Il existe trois diplômes nationaux préparés au sein de 6 écoles nationales (Écoles des Beaux-arts de Bourges, Cergy-Pontoise, Dijon, Limoges-Aubusson, Nancy, Nice) et 42 écoles territoriales habilitées par arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication.

Les diplômes nationaux sont délivrés par le



Ministère de la Culture et de la Communication :

Le Diplôme National d'Art et Techniques (DNAT options Design graphique, Design d'espace ou Design de produit) correspond à deux années d'études.

Le Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP) correspond à trois années d'études. Il comporte trois options : Art, Communication ou Design.

Le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) correspond à cinq années d'études. L'étudiant choisit l'une des options suivantes : Art, Communication, Design. Le DNSEP est homologué au niveau II.

Les conditions d'entrée dans les écoles d'art préparant à ces diplômes nationaux sont fixées par des arrêtés du 6 mars et 10 juillet 1997. Chaque école organise son propre examen d'entrée qui consiste en une épreuve pratique, une épreuve écrite de culture générale et un entretien avec le jury d'admission sur le dossier du candidat. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent par la Commission nationale d'équivalence.

L'organisation des études est la suivante :

- Le cycle court prépare en deux années au DNAT avec trois options : design graphique, design d'espace et design de produit,
- Le cycle long s'organise en deux phases :
 - une phase programme comprenant les années 2^e et 3^e à l'issues desquelles est délivré le DNAP ;
 - une phase projet comprenant les années 4^e et 5^e année conduisant au DNSEP.

Trois options sont possibles : art, communication, design mais toutes les écoles ne proposent pas l'enseignement de la totalité des trois options.

Tous les renseignements sur la scolarité et le fonctionnement de ces écoles peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation aux arts plastiques,
département des enseignements,
de la recherche et de l'innovation
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
Tél : 01 40 15 80 00

Les métiers du patrimoine

Les métiers du patrimoine couvrent un large champ de disciplines. Certains de ces métiers sont plus particulièrement liés à la connaissance du patrimoine (historiens d'art, médiateurs), d'autres à sa sauvegarde, sa conservation et sa protection (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques), mais encore à sa restauration (restaurateurs d'œuvres d'art, métiers d'art...).

Les principales filières de formation

- L'Institut National du Patrimoine

Il est composé de deux départements pédagogiques :

- L'École Nationale du Patrimoine

(l'ENP) qui assure en dix-huit mois la formation de conservateurs du patrimoine de l'État, de la ville de Paris et des collectivités territoriales. Le recrutement se fait par concours externe à partir de la licence pour des candidats âgés de moins de 30 ans.

L'adresse de l'école est la suivante :

École nationale du patrimoine
2, rue Vivienne - 75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41

www.inp.fr

- L'Institut de Formation des Restaurateurs d'Œuvres d'Art (l'IFROA)

qui propose 7 filières de formations sur une durée de 4 ans. Le recrutement se fait par concours ouvert aux candidats âgés de 20 à 35 ans.



Les arts de la scène

Art dramatique

Il est important de signaler que de nombreuses universités françaises disposent de cursus d'études théâtrales en 1^{er}, 2^e et 3^e cycle (Caen, Lille-Villeneuve d'Ascq, Paris III, Paris X, Rennes II...).

Parmi les nombreuses écoles d'art dramatique, trois établissements dispensent des formations intensives et gratuites qui jouissent d'une très bonne réputation dans le milieu professionnel :

- **l'École Supérieure d'Art Dramatique** du théâtre national de Strasbourg (ESAD) forme en trois ans des comédiens, des décorateurs-scénographes et des régisseurs du spectacle et des metteurs en scène-dramaturges. Le concours est ouvert sans condition de diplôme aux candidats âgés de 18 ans. Les inscriptions ont lieu entre novembre et février.

Les comédiens ou metteurs en scène étrangers confirmés peuvent éventuellement demander une admission pour un stage d'une année ;

L'adresse est la suivante :

ESAD-TNS
1, av. de la Marseillaise - BP 184/R5
67005 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 08
www.tns.fr

- **le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris** (CNSAD) recrute sur concours. Inscription en janvier, admissibilité en mars-avril, admission en juin. Limite d'âge : entre 18 et 23 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours. Les candidats doivent avoir suivi au moins un an de formation théâtrale sous la responsabilité d'un professionnel garant de leur candidature. Durée des études : trois ans.

L'adresse est la suivante :

CNSAD
2, bis rue du Conservatoire
75009 Paris
Tél. : 01 42 46 12 91
www.cnsad.fr

- **l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre** (ENSATT, ex école de la rue Blanche) forme en trois ans



L'adresse de l'institut est la suivante :

IFROA
150, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
Tél : 01 49 46 57 00
www.culture.gouv.fr/culture/ifroa.htm

- **l'École du Louvre** plus directement tournée vers la connaissance de l'histoire de l'art admet en premier cycle sur bac ou équivalent et test probatoire (retrait des dossiers de décembre à février précédant la rentrée). Les études durent trois ans et sont sanctionnées par le diplôme de premier cycle. L'entrée en deuxième cycle (un an) se fait sur titre du premier cycle, avec la maîtrise d'histoire de l'art et archéologie ou des diplômes étrangers équivalents (bac + 4). Diplômes délivrés : diplôme d'études supérieures de l'École du Louvre, au terme d'un troisième cycle de recherche en trois ans, ou diplôme spécial de muséologie; diplôme de recherche de l'école du Louvre (3^e cycle).

L'adresse de l'école est la suivante :

Ecole du Louvre
34, quai du Louvre
75038 Paris Cedex 01
Tél. : 01 55 35 18 35 / 18 00
www.ecoledulouvre.fr

Les filières universitaires sont aussi très nombreuses et fréquemment réactualisées.



des administrateurs de théâtre, comédiens, costumiers, décorateurs-scénographes, régisseurs (son, lumière, plateau). L'admission a lieu sur concours ouvert aux candidats âgés de 18 à 25 ans, titulaires du bac + 2 ou bac et deux ans d'expérience professionnelle ayant une très bonne connaissance de la langue française. Inscription en février-mars. La formation est sanctionnée par le diplôme de l'ENSATT.

L'adresse de l'ENSATT est la suivante :
4, rue Soeur Bouvier - 69322 Lyon
Tél. : 04 78 15 05 05

www.ensatt.fr

Pour les formations théâtrales et le mimodrame, se renseigner auprès du Centre national du théâtre :

6, rue Braque, 75003 Paris
Tél. : 01 44 61 84 85

cnt.asso.fr

Cirque

Deux écoles soutenues par le Ministère de la Culture forment aux arts du cirque : l'**École Supérieure des Arts du Cirque** (ESAC), à Châlons en Champagne, qui recrute par sélections régionales et nationales (limite d'âge : entre 18 et 25 ans) et l'**École Nationale du Cirque** de Rosny-sous-Bois qui recrute par présélection et sélection en juillet, à partir d'un contrôle continu. L'Académie nationale contemporaine des arts du cirque Annie Fratellini à Saint-Denis est aussi un établissement soutenu par le Ministère de la Culture au nom de la formation pré-professionnelle qu'il offre.

La musique et l'art lyrique

L'enseignement musical est dispensé dans plus de trois cents établissements municipaux, les Conservatoires nationaux de région (CNR),

les Écoles nationales de musique et de danse (ENMD), les Écoles municipales de musique et de danse agréées (EMMDA), contrôlés par le Ministère de la Culture et deux Conservatoires supérieurs de musique (Paris et Lyon).

Conservatoires, écoles nationales et municipales de musique et de danse agréés

L'admission dans les CNR, les ENMD et les EMMDA se fait sur examen. Ces établissements assurent une formation technique permettant l'accès à une pratique amateur ; certains préparent à une éventuelle orientation professionnelle.

L'entrée dans les conservatoires nationaux supérieurs se fait sur concours (limite d'âge variable selon les instruments).

La durée moyenne des études est de quatre ans, permettant d'envisager, outre les métiers de l'orchestre, des carrières de soliste ou de compositeur.

Enfin des centres de formation (CEFEDM) sont ouverts aux futurs enseignants de la musique et de la danse et les préparent en deux ans au diplôme d'État de professeur.

Universités

Une vingtaine d'universités ont une filière musique et délivrent un DEUG, une licence, une maîtrise ou un diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

La danse

Il existe un grand nombre de cours et de centres. Les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon assurent une formation de danse classique et contemporaine. La durée des études est de 4 ans. Ces établissements délivrent respectivement un diplôme supérieur de danse et un diplôme national d'études supérieures chorégraphiques.





Trois écoles supérieures de danse sont sous contrôle de l'État :

- L'École nationale supérieure de danse de Marseille
20, bd Gabès
13417 Marseille cedex 08
Tél. : 04 91 32 72 72
www.ecole-danse-marseille.com

- Le Centre national de danse contemporaine d'Angers L'Esquisse
42 bd Henri Arnauld
49100 Angers
Tél. : 02 41 24 12 12
www.cndc.fr

- L'École supérieure de danse Rosella-Hightower
21 Chemin de Faissole
06250 Cannes-Mougins
Tél. : 04 93 94 79 80
www.cannesdance.com

Les universités de Nice et de Paris 8 proposent des licences et maîtrise Arts du spectacle-option danse.

Les filières audiovisuelles

Studio national des arts contemporains du Fresnoy

L'école du Fresnoy (Studio national des arts contemporains) est un établissement

d'enseignement artistique et audiovisuel de haut niveau où se croisent toutes les disciplines artistiques : arts plastiques, photographie, cinéma, vidéo, nouvelles technologies de l'image et du son, musique, danse, etc... La durée des études est de deux années à l'issue desquelles est délivré un diplôme. L'école est accessible aux personnes d'un niveau bac + 4 années d'études ou d'expérience professionnelle ayant réussi le concours et l'entretien.

L'adresse de l'école est la suivante :

Le Fresnoy
Studio national des arts contemporains
22, rue du Fresnoy
BP 179
59202 Tourcoing cedex
Tél. : 03 20 28 38 00
www.le-fresnoy.tm.fr

Image et son

Photographie

- L'École Nationale Supérieure Louis-Lumière (ENSL, dite Vaugirard), située en région parisienne à Noisy-le-Grand, recrute sur concours les candidats âgés de moins de 27 ans titulaires d'un bac + 2. Au terme de trois ans d'études, elle délivre un diplôme supérieur d'Etat pour chaque option qu'elle enseigne (photographie, cinéma, son).

L'adresse de l'école est la suivante :

ENSL
7 allée du Promontoire - BP 22
93161 Noisy le Grand Cedex
Tél. : 01 48 15 40 10
www.ens-louis-lumiere.fr

- L'École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (FEMIS) recrute sur concours plus dossier ; le niveau exigé est bac + 2 ou bac et 4 ans d'expérience dans le cinéma, avec présentation d'une œuvre personnelle. L'inscription s'effectue de février à avril, la sélection a lieu en juillet, septembre et octobre. L'institut propose des spécialisations dans les domaines suivants : scénario, réalisation, effets spéciaux, son, image, décors, production, gestion, promotion ; les études durent 38



mois et débouchent sur un diplôme de niveau I (bac+5).

L'adresse de la FEMIS est la suivante :

FEMIS

6, rue Francoeur - 75018 Paris

Tél. : 01 53 41 21 00

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.femis.fr

- **l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles** (ENSP) est accessible sur concours ; elle est ouverte aux titulaires d'un DEUG artistique, d'un diplôme jugé équivalent ou d'un CEAP. L'école d'Arles délivre un diplôme national : Diplôme de l'école nationale de la photographie (DENP) ;

L'adresse de l'école est la suivante :

École nationale supérieure de la photographie

16, rue des Arènes - BP 149

13631 Arles Cedex

Tél. : 04 90 99 33 33

www.enp-arles.com

Infographie

Outre l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), l'établissement privé le plus réputé est le Centre National de la Bande Dessinée et de l'Image (CNBDI) d'Angoulême qui délivre en un an le diplôme européen European Media Master of Art (EMMA) options cinéma numérique, son et image.

L'adresse de la CNBDI est la suivante :

CNBDI

121, rue de Bordeaux

16023 Angoulême cedex

Tél. : 05 45 38 65 65

www.cnbd.fr

- quelques universités proposent des cursus de cinéma : Aix-Marseille I, Bordeaux III, Caen, Lille III, Lyon II, Metz, Montpellier III, Nancy II, Paris I, Paris III, Paris VII, Paris VIII, Paris X et Rennes II.

Pour plus d'informations, s'adresser au ministère de la Culture, direction de la musique et de la danse, du théâtre et des spectacles :

53, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Tél. : 01 40 15 80 00

ou consulter le site internet (très complet sur l'ensemble des formations artistiques)

www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/formations/index-formations.htm

Journalisme

Neuf formations sont agréées par la convention collective des journalistes. La sélection est redoutable. Les deux plus anciens sont les plus cotés, le CFJ de Paris et l'ESJ de Lille :

- **le Centre de formation des Journalistes** (CFJ) recrute sur concours à un niveau minimum exigé de bac + 2 ; mais la plupart des candidats ont un niveau bac + 4. La limite d'âge est de 23 ans. La durée des études est de deux ans (une section journaliste et une section journaliste-reporter d'images) ;

L'adresse du CFJ est la suivante :

CFJ - 35, rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 82 20 00

www.cfpj.com

- **l'École Supérieure de Journalisme de Lille** (ESJ) recrute sur concours au niveau minimum de bac + 2 ; une admission parallèle existe pour les étudiants étrangers. La formation dure deux ans ;

L'adresse de l'ESJ est la suivante :

ESJ

50, rue Gauthier-de-Châtillon

59046 Lille cedex

Tél. : 03 20 30 44 00

Site Internet : www.esj-lille.fr

- les IUT de Bordeaux III et de Tours ont un département information-communication, mention journalisme.





L'admission à l'ESIT se fait à différents niveaux (bac + 2, bac + 3) avec un concours dont l'inscription a lieu en février.

L'adresse de l'ESIT est la suivante :

ESIT

Centre universitaire Dauphine

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny

75775 Paris cedex 16

Tél. : 01 44 05 42 05

Pour en savoir plus, consulter le site internet :

www.univ-paris3.fr/esit/index.html

- l'Institut des hautes études en sciences de l'information et de la communication (Université de Paris IV - CELSA) recrute sur concours et prépare à des DEUG, licence, maîtrise, magistère, DESS, DEA et doctorat ;

- le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (Université de Strasbourg III) délivre une MST, et deux DESS ;

- l'École de journalisme et de communication (Aix-Marseille II - CTMC) prépare à un DEUST, une MST et cinq DU.

- l'École de journalisme de Toulouse.

- un établissement privé, l'Institut Supérieur d'Interprétation et de Traduction (ISIT) de l'Institut catholique de Paris, assure une formation de haut niveau en traduction, terminologie, affaires internationales et une formation d'interprète de conférence, sanctionnées par des titres de l'ISIT. Recrutement par concours à différents niveaux ; inscription en juillet, sélection en septembre.

L'adresse de l'ISIT est la suivante :

ISIT

21, rue d'Assas

75270 Paris Cedex 06

Tél. : 01 42 22 33 16

www.isit.icp.fr

Interprétariat -traduction

Les formations existantes sont soit rattachées à des universités soit privées.

Les études durent en général deux ou trois ans et sont de haut niveau (recrutement minimum DEUG ou licence). Deux écoles spécialisées, l'ESIT et l'ISIT sont membres de la CIUTI (Conférence internationale des instituts universitaires de traducteurs et d'interprètes), gage de leur qualité :

- l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT) de Paris III-Sorbonne Nouvelle prépare aux diplômes suivants : maîtrise LEA (mention traduction spécialisée), DESS de traduction éditoriale, économique et technique, DESS d'interprète de conférence, mastère européen d'interprétation, DEA et doctorat de traductologie ;

Les autres filières

Les formations spécialisées en assurances, banques, bâtiment et travaux publics, commerce-gestion-vente, électronique, électricité, hygiène-sécurité, information-communication, immobilier, mécanique, paramédical, textile-habillement, tourisme, transport, etc. sont assurées par une multitude d'écoles et d'instituts privés, consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers) ou professionnels (fédérations ou unions professionnelles) qu'il est impossible de citer ici (voir p. 226).

Presque toutes ces formations, à différents niveaux, sont aussi assurées par des sections de techniciens supérieurs, des IUT, des filières universitaires ou des grandes écoles.



BIEN GERER SES ETUDES

Tout étudiant se pose la question du choix de son cursus avec en perspective celui d'un métier et de ses débouchés. Il est donc très important, avant de se déterminer, de rechercher les informations nécessaires à son projet d'études.

L'information préalable

Les filières et les types d'établissements du système d'enseignement supérieur français sont nombreux et très divers ; il faut donc, avant de faire un choix, s'adresser à des organismes d'information et d'orientation tels que l'ONISEP, les services universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) présents dans chaque université, les centres d'informations spécialisés pour certaines filières professionnelles et, enfin, les services culturels de l'ambassade de France dans son pays.

Les adresses des différents services d'information et d'orientation se trouvent en annexe dans les "Adresses utiles".

Le projet d'études

Première étape : faire son bilan

Élaborer un projet d'études implique une estimation préalable du cursus envisagé, ainsi que de ses résultats scolaires et universitaires antérieurs. S'il s'agit d'une admission en premier cycle, l'étudiant doit savoir à quelle série du bac français correspondent ses études secondaires ; s'il s'agit d'une admission en deuxième ou troisième cycle, il doit également savoir à combien d'années d'enseignement supérieur correspondent les études qu'il a suivies après un niveau bac français. Enfin, il doit connaître son niveau en français et son aptitude à s'exprimer dans le langage technique du domaine d'études.

Dans tous les cas, il faut entreprendre vos démarches dès octobre-novembre de l'année précédant la rentrée et contacter l'établissement

qui correspond à vos souhaits le plus tôt possible.

Qu'il s'agisse d'une inscription en premier ou second cycle, il vous faudra fournir :

- une justification de vos diplômes et leur traduction
- une description détaillée de votre parcours (établissements, enseignements suivis, notes ou résultats obtenus)
- une lettre de motivation
- la justification de votre niveau de français

Seconde étape : le temps de séjour

Dans ce guide, l'étudiant doit trouver les éléments qui l'aideront à choisir entre un enseignement court et un enseignement long et à opter pour une filière d'études adaptée à son projet. En annexe de cette brochure, figurent tous les sites web des universités avec leurs adresses.

Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'ONISEP, rubrique Atlas des formations : www.onisep.fr

S'adapter en cours d'études

Les formations professionnelles et technologiques sont largement intégrées dans l'enseignement universitaire à côté de formations plus traditionnelles à discipline unique. Certains établissements dispensent des formations pluridisciplinaires. Les grandes écoles offrent des possibilités d'admissions parallèles en cours d'études. Il est également possible, sous certaines conditions, à chaque niveau et dans chaque filière, de changer en cours d'études pour adapter et affiner son projet de formation.

L'étudiant a donc intérêt à s'orienter peu à peu, en raisonnant en termes de qualification





professionnelle et d'avenir pour éviter de se laisser enfermer dans une discipline sans perspective. Il ne faut jamais hésiter à consulter un professeur ou à recourir à un service d'information et d'orientation.

Les choix de départ sont essentiels pour garder toute la souplesse nécessaire aux éventuelles modifications du projet initial.

La valorisation du séjour en France et des formations suivies dépendra ensuite de la capacité à bien gérer ses études, de sa vocation professionnelle et de la maturité de l'étudiant.

Passerelles et réorientations

On peut passer des grandes écoles à l'université, obtenir des équivalences d'une classe préparatoire pour entrer dans une université, compléter un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou finaliser un DEUG avec un DUT, entrer dans une grande école avec un DUT ou un BTS ou changer de filière. Tout cela, sous certaines conditions et pour les boursiers avec l'autorisation préalable de l'organisme de gestion.

Ces modifications de cursus sont soumises à des réglementations précises. Seuls les meilleurs candidats ont de réelles chances d'admission. Les renseignements complémentaires sur les possibilités offertes et les formalités à accomplir (lettre de candidature, dossier, examen) seront données par l'établissement d'accueil.

